



Les essentiels

Récentes contributions apportées au débat et propositions de politique



Ces contributions et ces propositions, comme toutes celles qui ne se trouvent pas dans le présent cahier, peuvent être consultées sur notre site : **www.ica.alsace**

Sommaire

- Elections de juin 2021 : départementales et régionales, contributions au débat
- Questionnaire adressé aux candidates et candidats des départementales de juin 2021
- Appel concernant le projet de loi dite des 4 D
- Appel citoyen aux régionalistes d'Alsace
- Pour en finir avec le feuillet du siège et consolider et pérenniser (enfin) la présence du Parlement européen à Strasbourg
- Appel pour que l'Alsace retrouve une institution politique propre
- Du droit à la différence au droit à la différenciation : une mini-révolution en préparation ?
- Décentralisation, que dans le discours ?
- Union régionaliste alsacienne (URA) : Le parti pris de l'Alsace, proposition de modèle pour un nouveau ou supplémentaire parti régionaliste
- Lettre ouverte aux conseillères départementales et conseillers départementaux d'Alsace
- Lettre ouverte aux élues et élus des Conseils départements
- CEA : surmontons les divergences Haut-Rhin-Bas-Rhin
- Pour une mémoire globale de l'Alsace
- Eglises en Alsace et société alsacienne
- Pour un Islam d'Alsace ?
- Lettre ouverte à Monsieur le député et conseiller régional Sylvain Waserman
- Lettre ouverte à Monsieur le vice-président de la Région Grand Est
- Communiqué de l'ICA du 2 mars 2019
- Communiqué de l'ICA du 12 mars 2019
- Parlement européen : l'Allemagne lâchera-t-elle Strasbourg ?
- Communiqué du 18 mars 2019
- Collectivité alsacienne nouvelle et élections
- Grand débat national : retour sur les réunions publiques de l'ICA
- Collectivité européenne d'Alsace : et si la cogestion Etat-Collectivité nouvelle était une des solutions
- Pour un enseignement de l'histoire de l'Alsace : D'une histoire exclusive à une histoire inclusive !

Elections de juin 2021 : départementales et régionales

Contributions au débat

Contribution 1

Les régionalistes se découvriront-ils ?

Fin juin 2021 se tiendront les élections cantonales et les élections régionales. Les premières concernent la composition du Conseil d'Alsace de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA). Il s'agit de celles des conseillers d'Alsace au nombre de 80. Les secondes concernent la future composition du Conseil régional du Grand Est. Il s'agit de celles des conseillers régionaux au nombre de 169 élus dans 9 départements et non plus 10, puisque la CeA compte pour un département en remplacement des anciens 67 et 68.

Les élections **cantonales** se font au suffrage binominal (une femme, un homme) à deux tours dans chacun des 40 cantons d'Alsace¹. **On choisit deux noms**. Celles des **régionales** se feront au scrutin de liste mixte proportionnel avec prime majoritaire à deux tours². **On choisit une liste**. Les listes de candidats sont régionales, mais constituées d'autant de sections qu'il y a de départements dans la région. Il y aura une liste alsacienne de chacun des partis qui en constitueront, soit 59 candidats par liste³.

Les deux élections se tiendront les mêmes jours. Il est fort probable que les électrices et les électeurs souhaiteront voter pour le même parti aux deux. Il faudra donc savoir clairement si les partis qui souhaitent représenter le corps électoral alsacien auront le même point de vue quant à l'avenir institutionnel alsacien aux élections cantonales et aux élections régionales.

Le cas de figure pourrait se présenter où des partis donnés militeraient fortement pour l'Alsace et sa CeA⁴ et l'extension de ses pouvoirs et moyens (c'est à espérer) de cette dernière, **et en même temps** pour une consolidation du Grand Est dont le président s'est vanté de n'avoir rien cédé à la CeA.

Ils présenteraient des pro-Alsace pour une élection et des pro-Grand Est pour l'autre. Cela serait évidemment contradictoire, à moins qu'au fond, les ambitions pour l'Alsace ne soient plus modestes. Le problème sera encore plus évident pour le second tour des régionales. Des alliances s'opèreront nécessairement. Invitera-t-on à voter dans un sens différent du premier tour. Contre les zéloteurs du Grand Est au premier tour et pour au second ? Il faudra sortir de l'ambiguïté et avoir un plan B !

¹ Pour être élu au premier tour de scrutin, un binôme doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages au moins égal au quart des électeurs inscrits. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise au binôme qui comporte le candidat le plus âgé.

² Au premier tour, la liste qui recueille la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un quart des sièges à pourvoir, arrondi à l'entier supérieur (art. 338 du code électoral). Les autres sièges sont répartis à la proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne entre les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés.

³ Le nombre actuel de conseillers régionaux issus de listes alsaciennes.

⁴ Collectivité européenne d'Alsace.

Les électrices et les électeurs entendront que les choses soient dites clairement, notamment celles et ceux qui demandent que l'Alsace retrouve une institution politique pleine et entière, en l'occurrence une Collectivité à statut particulier (CSP), un retour pur et simple à l'ancienne région Alsace ne leur suffisant plus. La conscience politique alsacienne a considérablement évolué depuis la réforme régionale voulue par le parti socialiste de Hollande et de Valls.

Cette (re)prise de conscience a pour conséquence de donner crédit au régionalisme. Les Alsaciennes et les Alsaciens voteront donc aussi sur des critères régionalistes et pour des partis s'y reconnaissant. En conséquence une offre politique franchement régionaliste devrait aussi leur être faite.

Aux yeux de la société alsacienne, il n'y a plus aujourd'hui de problème à se dire régionaliste. Ce n'est sans doute pas aussi évident pour l'autonomisme. Le mot reste largement incompris et continue à subir les assauts des adversaires de tout régionalisme qui aiment à semer le doute à son propos.

Nombreuses et nombreux sont les Alsaciennes et les Alsaciens qui souhaitent une existence forte d'un parti régionaliste alsacien. Le sondage IFOP de décembre 2019 nous indiquait que 68 % des sondés souhaitaient que l'Alsace redevienne une vraie région hors du Grand Est, que 55 % seraient favorables à la création d'un nouveau parti régionaliste qui porterait fortement ce projet et que 57 % voteraient pour ce parti.

Le parti régionaliste Unser Land sera présent aux deux élections. Fera-t-il le plein des voix régionalistes ? Une autre offre régionaliste supplémentaire devrait-elle être faite, en particulier par celles et ceux qui se mettent en avant dans la défense des particularismes alsaciens, il en est heureusement, pour sortir de l'ambiguïté⁵ évoquée ci-dessus ? L'ICA a appelé les uns et les autres au rassemblement ou à faire une offre régionaliste supplémentaire.

Nombreuses et nombreux sont les électrices et les électeurs qui espéraient que les femmes et hommes politiques qui ont mené la bataille en faveur de l'Alsace et notamment de la création de la CeA finiraient par se constituer en mouvement régionaliste et clarifieraient ce faisant leur position par rapport à leur collègue d'aujourd'hui qui milite pour le Grand Est. L'Alsace a besoin de ce renouvellement-là.

Si l'objectif est d'obtenir un « Plus d'Alsace » pour un mieux-être et vivre ensemble en Alsace, si l'objectif est la création d'une CSP⁶, l'offre politique doit être en conséquence et les candidats tant aux élections cantonales que régionales devront énoncer clairement leurs ambitions pour l'Alsace afin que les électrices et les électeurs puissent faire un choix en toute connaissance de cause.

14 avril 2021

⁵ Peut-on être régionalistes en Alsace et membres de centrales politiques nationales majoritairement jacobines ?

⁶ Collectivité à statut particulier.

Contribution 2

Qu'a donc fait le Grand Est que la Région Alsace n'aurait pu faire ? Quelle est sa plus-value ?

Dans le contexte français de la démocratie locale, les régions ne disposent ni de pouvoirs normatifs ni véritablement d'autonomie financière. Placées en quémance, elles ne vivent pour l'essentiel que de dotations venant de l'État. La réforme des régions de 2015 n'a rien changé de fondamental à cet état de fait (et de droit).

Les Régions françaises restent largement de simples chargées de mission de l'État qui donc leur confère un certain nombre d'actions à conduire, d'ailleurs souvent en parallèle avec lui. Si le Grand Est est grand par la taille, il reste un nain en pouvoirs et en moyens. Il en allait d'ailleurs de même de l'ancienne Région Alsace. La véritable réforme reste à faire. Elle impose une sortie du jacobinisme pour aller vers une véritable régionalisation, à l'instar de toutes les démocraties qui environnent la France.

D'une part parce que le jacobinisme nous coûte très cher en pertes de créativité et en pertes financières, et contribue amplement au fait que la France a le niveau de dépenses publiques par rapport au PIB le plus élevé du monde, sans pour autant que cela se traduise par un niveau de bien-être collectif inégalé.

D'autre part parce que le jacobinisme a la propension à vouloir unir les mêmes et non les différents, et ce faisant à créer des clones de citoyens et de « territoires » quasiment neutres d'histoire, de culture ou d'identité propres.

Selon nous, les Régions ne peuvent pas être construites sans tenir compte de leur identité culturelle et de leur histoire, et leur périmètre doit être pleinement accepté et ressenti par les populations. Leur dynamisme en dépend grandement.

L'Alsace est rhénane par sa géographie et par sa culture. C'est une grande chance pour la France d'avoir un pays rhénan en son sein. Elle a tout intérêt à lui préserver sa rhéanité et pour ce faire à lui permettre de la gérer. Elle a eu tort de chercher à l'en extraire.

On peut évidemment se vanter lorsqu'on est à la tête de la Région Grand Est ou conseiller régional majoritaire de celle-ci que les actions menées sont de grandes réussites et que le Grand Est en est une lui-même. Le contraire serait surprenant. Il reste que la réforme a été non seulement une réforme pour rien, elle n'a pas produit les résultats annoncés. Elle a alourdi le mode de gouvernance et le budget, et accentué la mise à distance des citoyens et des acteurs, comme des identités.

La question reste donc posée. **Qu'a donc fait le Grand Est que l'ancienne région Alsace n'aurait pu faire ? Qu'elle est sa plus-value ?** Rien de bien convaincant ! Il faut donc non seulement revenir à cette dernière, mais si l'on veut vraiment aller dans le sens de la différenciation, il faut créer en Alsace, une CSP qui se verrait dotée de pouvoirs et de moyens lui permettant de gérer, dans la proximité et la subsidiarité, en propre ses particularismes, tout en gérant en commun avec le reste de la nation ce qui est commun.

Il revient aux citoyens et aux élus de relever le défi. Qui fera le travail ?

28 avril 2021

Contributions 3

Les choses se clarifient au niveau LR et UDI d'une part et de LREM d'autre part

1. Régionales

Madame Brigitte Klinkert vient d'annoncer qu'elle conduira une liste pour tout le Grand Est et celle de la section Alsace. Elle prend appui sur l'électorat **La République en Marche** (LREM), mais compte rassembler au-delà (droite, centre, gauche et écologique).

L'engagement de Madame Klinkert, pour que l'Alsace retrouve une institution politique propre, est connu. C'est à mettre indiscutablement à son crédit, tout comme la création de la **Collectivité européenne d'Alsace** (CeA), une œuvre largement partagée⁷.

Il est connu que les Alsaciennes et les Alsaciens souhaitent très majoritairement le retour à une région Alsace pleine et entière. Ce qui signifie, la sortie du Grand Est. Il est tout aussi connu que le gouvernement et le parti majoritaire, qu'elle représentera aux élections à venir, sont hostiles à une réforme de la réforme et notamment à une relecture des contours des régions.

Madame Klinkert ne mènera donc pas la bataille sur ce terrain-là. Par contre puisque Grand Est il y a, elle devrait préconiser, en bonne girondine, la correction de quelques-uns de ses travers, à savoir la gouvernance centralisée, l'éloignement et les coûts, tout en faisant évidemment des propositions de politiques générales.

Au moment de la réforme, nous avons proposé, voyant que les grandes régions se feraient malgré toutes les incohérences, qu'elles soient au moins construites selon un principe fédératif. Dans cette hypothèse le Grand Est serait devenu une fédération des trois anciennes régions. Selon ce principe, il aurait pris en charge les politiques communes aux trois anciennes régions et ces dernières auraient d'une part mis en œuvre ses politiques dans la proximité et d'autre part géré ce qu'elles ont en propre, le tout selon le principe de la subsidiarité.

Par rapport aux tenants du Grand Est, c'est donc sur des réajustements et des réaménagements du GE que Madame Klinkert a la possibilité de faire des propositions et de faire la différence. Certes, nous n'imaginons pas qu'elle proposera un système fédéral qui n'est pas dans la pensée politique française. Par contre, elle devrait mettre fortement l'accent sur la décentralisation du Grand Est au profit des anciennes régions Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine et maintenant de la CeA, et convaincre les électeurs de ce que le plus de décentralisation leur apportera.

Il va sans dire que **le président Rottner** sortant jouera aussi sur ce terrain-là. D'ailleurs, il le fait déjà pour tenter de corriger des défauts majeurs. Des politiques de territorialisation sont mises en œuvre d'autres sont proposées. Mais elles reposent sur un jacobinisme régional. Le

⁷ Lorsque l'ICA a pris l'initiative d'organiser la toute première réunion publique sur le thème de la reconquête d'une institution politique pour l'Alsace, à Sélestat le 2/9/2017, réunissant une bonne partie de la classe politique alsacienne, elle était la première à répondre présent avec Frédéric Bierry, tous deux présidents des Conseils départementaux alsaciens.

centre faisant des territoires (sic) des chargés de mission de ses politiques sans réel droit à la différenciation et de pouvoirs et de moyens qui lui seraient attachés.

Il y aura donc, à ne pas en douter, une surenchère au niveau de la décentralisation du Grand Est pour tenter de séduire les tenants du plus d'Alsace en particulier. En même temps qu'il faudra séduire les tenants du GE qui se sont vantés de n'avoir rien cédé à l'Alsace. La quadrature du cercle ?

Si la surenchère profite à l'Alsace, ce sera tant mieux. Plus la décentralisation ira loin, plus l'Alsace se rapprochera d'un retour vers une vraie région, car elle aura démontré son efficacité.

Il reste la problématique du second tour. Avec la présence d'une liste Rottner et d'une liste Klinkert, d'autres aussi, il est fort à parier que le Rassemblement national (RN) sortira premier du premier tour. Pour le contrer, il ne fait pas de doute que d'une part LR et leurs associés et d'autre part LREM et ses associés fusionneront leurs listes. Celles et ceux qui veulent plus d'Alsace s'y retrouveront-ils ? Les votes glisseront-ils sur d'autres offres politiques ? C'est à parier !

2. Cantonales

Madame Klinkert a annoncé qu'elle sera aussi candidate aux élections au Conseil d'Alsace en binôme avec M. Éric Straumann, maire de Colmar, ancien député et ancien président du Conseil départemental du Haut-Rhin, comme elle d'ailleurs.

Il est à espérer que le thème central de leur campagne sera celui du plein exercice des compétences de la CeA et de l'obtention de compétences supplémentaires pour cette dernière, avec comme message subliminal : plus elle aura de compétences et plus le principe de subsidiarité lui sera attaché, plus elle se rapprochera d'une vraie région. Prêtons-leur cette dernière intention.

Par ailleurs, les candidats des **Républicains (LR) et de leurs associés et de LREM et de ses associés** à ces élections, défendront-ils le statu quo pour ne pas se mettre en porte à faux par rapport aux élections régionales ? Tous parleront d'Alsace, car le thème sera évidemment porteur. Mais parler n'y suffira pas. Il faudra clairement énoncer les ambitions que l'on a pour l'Alsace.

Il faudra qu'ils présentent des propositions concrètes. Quelques-uns des leurs franchiront-ils le Rubicon et demanderont-ils plus de CeA et le retour à terme à une vraie région Alsace, sans même parler de Collectivité à Statut particulier (CSP) ? Mettront-ils cela au centre de leur campagne ? Ce serait évidemment souhaitable⁸. Un discours de l'actuel président Bierry est particulièrement attendu sur ces sujets.

3. Régionales et/ou cantonales

La force des choses électoralistes et politiciennes prendra-t-elle le dessus, comme c'est hélas trop souvent le cas ? Il se peut aussi que les convictions pro-alsaciennes ne soient pas fortes

⁸ Cependant, si tel devait être le cas, ils se seraient déjà réunis en courant politique porteur de ce projet.

au point de vouloir que l'Alsace puisse gérer en propre ce qui lui est particulier, tout en gérant en commun avec le reste de la nation ce qui est commun.

Si l'Alsace doit être l'avenir de l'Alsace dans tout ce qu'elle a de particulier et de commun avec le reste de la nation, il semble bien que l'on n'en prenne pas le chemin. Le combat pour tenter d'y arriver, c'est-à-dire pour obtenir la création d'une CSP Alsace, car c'est de cela qu'il devrait être question, nécessiterait d'être portée par des partis politiques déclarés régionalistes dont le cœur de la pensée et de l'action serait un régionalisme alsacien.

Parlant **des LR et de leurs associés** et **de LREM et de ses associés**, aucun de leurs membres n'aura quitté le confort de sa famille politique, bien que le sondage IFOP de décembre 2019 nous indiquait que 55 % des sondés seraient favorables à la création d'un nouveau parti régionaliste que 57 % voteraient pour un tel parti. Nous avons conscience que nous plaçons la barre un peu haut, trop haut dans l'état actuel de la culture politique alsacienne. Ce ne sera pas pour cette fois...

1 mai 2021

Contributions 4

Unser Land, mouvement alsacien

Après avoir beaucoup parlé des LR et associés et de LREM et associés venons-en à **Unser Land (UL)** qui sera présent aux élections régionales avec sa liste **-Stop Grand Est, en avant l'Alsace ! Elsass geh voran!-** et qui présentera aussi des candidats dans les cantons en vue d'entrer au Conseil d'Alsace.

Si le critère déterminant pour l'électrice ou l'électeur est la sortie du Grand Est et la création d'une CSP Alsace, c'est incontestablement le parti à voter, tant aux régionales, qu'aux cantonales, c'est-à-dire au Conseil d'Alsace. Néanmoins d'autres facteurs interviendront sans doute, les eux indépendants et exogènes à UL, les autres endogènes liés à l'image et au discours qu'il donne de lui-même. Mais c'est là l'apanage de tout parti.

S'agissant des premiers.

Au pays des jacobins se dire autonomiste est un crime de lèse-nation et les jacobins de tout bord ne manquent jamais l'occasion de lui tomber dessus et de pousser des cris d'orfraie à son encontre, tout comme les autres partis qui évidemment voient en lui un concurrent. Et puis, il y a les habitudes de vote et les fidélités à des familles politiques, nécessitant d'ailleurs souvent d'avaler des couleuvres. Et puis aussi, il y a un certain ostracisme de la part des médias publics. Enfin, il y a d'une part la priorisation d'autres intérêts et d'autre part la douce indifférence *-die süße Gleichgültigkeit-* et le désenchantement de la politique. Mais cela ne touche pas qu'UL.

S'agissant des seconds.

C'est bien connu, la réforme territoriale voulue par Hollande et portée par Valls a revivifié la conscience identitaire alsacienne. L'occasion était belle pour UL de surfer sur cette vague après avoir reconsidéré le discours d'avant et de l'avoir adapté à un électorat non intronisé et non familier du discours autonomiste. Nous verrons au soir des élections s'il a réussi.

Plus l'idée d'un régionalisme postnational sera portée en Alsace et pas que par UL, mieux cela vaudra !

30 avril 2021

Contribution 5

Liste Rottner Les zélateurs du Grand Est

Régionales

Le président sortant Jean Rottner vient d'annoncer qu'il prenait la tête d'une liste aux régionales en vue d'être reconduit à la gouvernance du Grand Est.

Il faut croire qu'il y a pris gout le bougre, lui qui était hostile à la fusion de l'Alsace dans un grand ensemble incohérent et injustifié. Cela ne l'a néanmoins pas empêché d'aller sur une liste aux élections du Conseil de ce grand ensemble, la fois dernière, dont il acceptera même la présidence par la suite. D'ailleurs, on s'aperçoit aujourd'hui qu'il n'est pas le seul à avoir viré sa cuti.

Tout cela est au fond très humain. « Nous serons sauvés par nos contradictions » me disait ma grand-mère. Les contradictions sont courantes dans le monde de la politique. Les convictions et les engagements varient en fonction des évolutions personnelles, de l'air du temps, d'une carrière politique à faire et de perdurer - *to be or not to be* -, d'alignements aux recommandations des dominants... « Ce n'est pas la girouette qui tourne, c'est le vent » disait Edgar Faure.

Le problème, c'est la justification de l'injustifiable. Nous nous répétons : qu'a donc fait la région Grand Est que la région Alsace n'aurait pas pu faire compte tenu des pouvoirs et des moyens dont disposent les régions en France ? Quelle est la plus-value du Grand Est ?

En créant les grandes régions on a ajouté du centralisme au centralisme, de la distanciation à la distanciation⁹ et, le pire, de l'alignement à l'alignement sur l'uniformité jacobine qui se veut d'unir les mêmes et non les différents et qui ce faisant crée des « territoires » neutres d'histoire, sans identité, sans réel pouvoir et ayant tous les mêmes propriétés ou presque.

Si le sujet, c'est l'Alsace et ses particularismes, si le sujet, c'est la gestion en propre des particularismes linguistiques, culturels, économiques, écologiques, transfrontaliers, et autres et au final si le sujet c'est l'identité alsacienne, alors avec la Grand Est, on n'y est vraiment pas. D'ailleurs avec l'ancienne région Alsace, on n'y était pas non plus.

Les identités collectives sont des constructions opérées par la collectivité. Sauf à considérer que seule une identité nationale est à construire, l'Alsace doit pouvoir participer à sa propre construction identitaire. Qui mieux qu'elle peut le faire ? Déjà le Grand Est s'emploie à construire une identité grandestienne. N'est-ce pas sa vraie raison d'être ?

Au final on fera comme on a toujours fait, on ne s'attaquera pas frontalement au jacobinisme. Nous reconnaissons volontiers que ce n'est pas chose facile. Les nécessités sont donc d'autre nature et les ambitions aussi.

6 mai 2021

⁹ Nancy-Metz à Paris

Contribution 6

Pacte Grand Est et Appel inédit Blanc bonnet et bonnet blanc ?

Régionales

Deux listes de gauche et/ou écologiques se disputent pour l'instant quant à leur fusion. Il s'agit :

- du **Pacte Grand-Est écologiste, citoyen et solidaire** constitué par : EELV, PS, PCF, Génération écologie, Cap écologie, Mouvement des Progressistes et Alternatives alsaciennes. La tête de liste en est Éliane Romani.

- et de **L'appel inédit pour le Grand Est lancé par** : Aurélie Filippetti, Caroline Fiat et Pernelle Richardot.

À ce jour, on ne sait si ces deux listes fusionneront ou si elles se maintiendront.

Il fut un temps où le régionalisme était une idée de gauche. Plus que tout autre parti, c'est le PSU qui symbolisait l'intégration de la question régionale à gauche. Progressivement, d'autres organisations de gauche et d'extrême gauche ont également intégré une réflexion sur la question régionale. Si ce régionalisme de gauche avait des justifications culturelles et démocratiques – respect et développement des cultures populaires, autogestion des questions territoriales par ceux qui sont concernés –, il avait aussi une dimension anticapitaliste en ce qu'il tentait de territorialiser les problèmes sociaux pour démontrer qu'ils sont le produit du développement inégal du capitalisme.

Entre temps, le régionalisme a plutôt basculé à droite en France. Il s'associe à une critique classique de l'État dépensier et aveugle.

À gauche, ce sont les écologistes que l'on retrouve souvent alliés aux régionalistes. Éliane Romani l'affirme « les écologistes sont des régionalistes, qui pensent qu'il s'agit d'un bon échelon. Nous sommes aussi pour le principe de subsidiarité... Nous porterons une vision moins jacobine de l'organisation de l'État, contre l'empilement des collectivités locales... Ce serait, il est vrai, mieux d'avoir une région avec une vraie identité. Cette région est un peu grande et disparate, car décidée un peu n'importe comment et sans consultation. On comprend que les gens ne s'y retrouvent pas. Il y aura d'ailleurs un parti régionaliste sur la liste, Alternative alsacienne ». (in ActuStrasbourg du 6 mars 2021).

Cela dit, les écologistes comme tous les partis français sont traversés par des courants contraires, jacobins et girondins. Les premiers étant souvent très majoritaires, sans quoi, la France serait déjà fortement décentralisée.

Les gauches françaises adoptent des attitudes diverses selon qu'elles se réclament de Marx-Engels ou de Proudhon-Bakounine, les fusions et autres regroupements se font toujours par alignement sur le plus petit dénominateur commun girondin.

Quelques exemples de hurlement aux loups de la part de représentants de la gauche jacobine.

Le jour de l'installation de la CeA la question d'un éventuel repli identitaire alsacien a monopolisé les débats entre la majorité LR, LREM et UDI d'une part et le Parti socialiste d'autre part.

Elkouby du PS s'exprimait alors ainsi : « Le projet de Collectivité européenne d'Alsace soulève davantage de frustration que d'espoir. Soit vous n'êtes pas allé assez loin, soit vous êtes allés trop loin. Cela reste l'addition de deux départements... La CEA est un véritable ovni dans le paysage français », poursuivait Éric Elkouby. « Oui à une fusion réelle des deux départements dans le Grand Est, non à une simili collectivité à statut particulier ». Le conseiller départemental fustigeait le "repli identitaire" et l'étroitesse d'esprit" de Frédéric Bierry. La CEA est un "bidule", estime Éric Elkouby, qui annonce que le parti socialiste ne votera pas pour. (Propos rapportés par les DNA du 3-1-2021).

De son côté **Mathieu Cahn, autre élu du PS**, a fait part de l'inquiétude de quelqu'un qui n'est pas originaire d'Alsace: "Je ne suis pas né en Alsace, est-ce que ça fait de moi un élu qui n'aime pas l'Alsace? Ce n'est pas vous, collègues élus, qui le disent, mais beaucoup le disent à l'extérieur. Il ne faut pas que ce soit une collectivité d'arrière-garde, nous serons vigilants par rapport à cela et je vous fais confiance pour y veiller M. le président. Que ce soit un choix d'ouverture et d'avenir et non pas rétrograde et de fermeture," conclut l'élu d'opposition strasbourgeois. (Propos rapportés par les DNA du 3-1-2021).

On se souvient aussi de propos récurrents de **Pernelle Richardot** sur la menace du repli identitaire de l'Alsace « dans lequel s'enfoncé chaque jour un peu plus l'Alsace et qui réveille la bête immonde. » (@PernelRichardot du 4-12-2019).

Le moins que l'on puisse dire, c'est que cette gauche-là a tourné le dos à la deuxième gauche de Rocard (PSU) et d'Edmond Maire (CFDT).

4 mai 2021

Contribution 7

Rassemblement national Les Patriotes

Jacobinisme ultra contre ultra-jacobinisme ?

Régionales

Pour le compte du [Rassemblement national](#) (RN), ce sont **Laurent Jacobelli** et en tandem avec la députée européenne **Valérie Joron**, qui conduisent la liste pour les [élections régionales](#).

Le rassemblement national semble hésiter entre enclencher le retour aux anciennes régions et faire émerger un Grand Est respectueux des régions historiques. Il évoque l'idée d'une consultation populaire.

Problème : la candidate Marine Le Pen aux présidentielles de 2017 avait évoqué dans son programme la suppression des régions et la conservation de trois niveaux d'administration (au lieu de six actuellement): communes, départements et État.

Nous ne pensons pas nous tromper en énonçant que le RN n'est définitivement pas un parti régionaliste...

Le dissident du RN, **Florian Philippot** conduit la liste **Les Patriotes**. Candidat aux régionales, il propose néanmoins la suppression des Conseils régionaux.

9 mai 2021

Contribution : 8

En guise de conclusion (provisoire)

En décembre 2019, **68 % des sondés de l'enquête IFOP souhaitaient que la CeA devienne une vraie région et 55 % se disaient favorables à la création d'un nouveau parti politique alsacien** qui aurait comme principale revendication la sortie de l'Alsace de la région Grand Est, enfin 57 % se disaient prêts à voter pour un tel parti. Comment cela se traduit-il au printemps 2021 au niveau de la classe politique alsacienne, à la fois pour répondre aux attentes, mais pour saisir l'opportunité d'engranger des voix ?

On aurait pu s'attendre à ce **que le retour à une Région Alsace pleine et entière soit au cœur de la campagne** de tous ceux qui se revendiquent de « l'alsacianitude », convaincus qu'ils seraient que cette dernière non seulement existe, mais qu'elle doit se développer et que, pour ce faire, l'Alsace doit disposer d'une institution politique lui permettant d'en gérer les éléments constitutifs.

Certes, le mode de scrutin de liste et dans les 9 départements de la (trop) grande région ne favorise pas l'émergence de nouveaux partis dans un département donné, mais on aurait pu s'attendre à ce que **certaines personnalités politiques franchissent le Rubicon** et crée un nouveau parti qui porterait la revendication de la sortie du Grand Est.

C'était une attente forte en direction de quelques-uns de ceux qui s'étaient mis particulièrement en avant pour obtenir le retour politique et institutionnel de l'Alsace. L'intérêt d'un parti politique ne réside-t-il pas dans ce qu'il donne un corps politique aux partisans d'une approche idéologique, en l'occurrence le régionalisme, qu'il contribue par ailleurs à populariser.

Par ailleurs, exception faite de Unser Land et du Rassemblement national qui néanmoins s'est dit être hostile aux régions, leur préférant les départements, **l'idée du retour à une Région Alsace n'est pas portée par les autres partis** que sont notamment les LR, LREM, le Pacte Grand Est et L'Appel inédit.

Il faut croire pour ce qui les concerne, qu'ils ne sont soit pas convaincus des données du sondage, mais plus sûrement qu'ils s'alignent sur le courant majoritaire qui n'entend pas conférer aux identités régionales des droits nouveaux ni remettre en question la réforme régionale ayant conduit à changer le contour des régions.

Ils sont nombreux les Alsaciens qui pensaient que **les élections de juin 2021 étaient une occasion historique** à ne pas manquer pour faire apparaître la revendication du retour à une

vraie région Alsace, parce que demain, il sera peut-être, le poids de l'habitude intervenant, trop tard.

Certes **la possibilité pour l'Alsace de retrouver un peu plus d'espace décisionnel, n'est pas absente** de la campagne au travers de propositions de décentralisation du Grand Est plus ou moins poussée selon les courants politiques en présence. *Besser dess, als nix*, comme aurait dit ma grand-mère. C'est déjà cela ! Le thème du **droit à la différenciation**, un droit qui inscrirait le droit à la différence dans le mode de gouvernance, n'est curieusement guère abordé.

Il aurait été plus qu'intéressant pour l'avenir politique et ce faisant identitaire de l'Alsace **que la classe politique alsacienne traduise fortement en campagne électorale le « désir d'Alsace » et qu'elle démontre au pouvoir central une forte volonté consensuelle**. Il aurait fallu qu'elle ose sortir du confort, aille au conflit, ce qui est noble en démocratie, et se mette en rupture, parce que ce sont là des conditions sine qua non pour faire bouger les lignes. Il n'est rien.

Durant des décennies depuis 1945, la société alsacienne a été, au sujet de la question régionale et régionaliste qui nous préoccupe, caractérisée par l'impuissance (*Hilflosigkeit*), par l'incapacité à s'affirmer (*Durchsetzungsunfähigkeit*) et par une lassitude de l'ingérable qui ressemble au fatalisme.

En conséquence de tout cela, elle ne fait plus émerger une classe politique prompte à percer le plafond de verre et à aller jusqu'au conflit pour défendre l'essentiel et en retour cette classe politique ne diffuse plus dans la société l'idée de la remise en question du statu quo. La classe politique est à l'image de la société et réciproquement.

Au fond, l'Alsace Alsacienne, c'est-à-dire une Alsace, non seulement riche de toutes ses composantes passées et présentes, mais aussi capable de les gérer en propre tout en gérant en commun avec le reste de la nation ce qui est commun, a-t-elle, aux yeux des décideurs et des faiseurs d'opinions, une raison d'être ? La vraie question reste celle de la mise en œuvre du principe de l'union dans la diversité et du postnationalisme. L'ICA ne cesse de la poser et cela devrait être au cœur de la campagne électorale et des objectifs à atteindre. Ce n'est pas pour cette fois. Restons pessimistement optimistes !

Et pour finir, pour qui voter aux élections régionales, comme aux départementales ?

L'ICA ne donne pas des consignes de vote. Elle n'a ni cette ambition ni cette prétention. L'électeur vote toujours en fonction de critères qui lui sont propres. Ils peuvent relever de l'indifférence, du désenchantement ou de l'engagement en faveur de convictions fortes.

Celles et ceux qui mettent **la sortie du Grand Est et le retour à une Région Alsace en premier**, voteront sans doute Unser Land ou Rassemblement national. Voter Unser Land, c'est aussi voter pour une CSP. Voter Rassemblement national, c'est peut-être bien voter pour la suppression des régions.

Celles et ceux qui placent **d'autres critères** en premier voteront pour les autres courants politiques avec des préférences qui peuvent être :

- le maintien de Grand Est **sans rien lâcher** pour la CeA,

- le maintien du Grand Est avec un peu plus de pouvoirs et de moyens en faveur des trois anciennes régions selon **une décentralisation égalitaire**,
- le maintien du Grand Est avec un peu plus de pouvoirs et de moyens en faveur des trois anciennes régions selon **une décentralisation différenciée en fonction de critères propres à chacune et/ou en vertu du principe de subsidiarité**,
- le maintien du Grand Est néanmoins appelé **à céder des compétences à la CeA**,
- le maintien de la CeA,
- le renforcement de la CeA,
- l'évolution de la CeA vers une CSP dans le cadre du Grand Est,
- l'évolution de la CeA vers une CSP hors du Grand Est.

Il reste que toute évolution sensible du Grand Est, comme de la CeA, nécessite le recours à la loi. Toute proposition dans ce sens doit donc aussi être assortie de la demande d'une proposition ou d'un projet de loi.

À vos bulletins en toute connaissance de cause ? !

17 mai 2021

Contribution 9

Liste Klinkert

L'engagement de Madame Klinkert, **pour que l'Alsace retrouve une institution politique propre, est connu**. C'est à mettre indiscutablement à son crédit, tout comme la création de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), une œuvre largement partagée, aussi avec nous.

Il est aussi connu que **les Alsaciennes et les Alsaciens souhaitent très majoritairement le retour à une région Alsace pleine et entière**. Ce qui signifie, la sortie du Grand Est. Il est tout aussi connu que le gouvernement et le parti majoritaire, qu'elle représentera aux élections à venir, sont hostiles à une réforme de la réforme et notamment à une relecture des contours des régions.

Madame Klinkert **ne mènera donc pas la bataille sur ce terrain-là**. Par contre puisque Grand Est il y a, elle devrait préconiser, en bonne girondine, la correction de quelques-uns de ses travers, **à savoir la gouvernance centralisée, l'éloignement et les coûts**, tout en faisant évidemment des propositions de politiques générales.

Par rapport aux tenants du Grand Est, c'est donc sur des réajustements et des réaménagements du GE **que l'on compte sur Madame Klinkert** pour faire des propositions et pour faire la différence avec les zéloteurs du statu quo.

Certes, nous n'imaginons pas qu'elle proposera un système fédéral qui n'est pas dans la pensée politique française. Par contre, **elle devrait mettre fortement l'accent sur la décentralisation du Grand Est au profit des anciennes régions** Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine et maintenant de la CeA, et convaincre les électeurs de ce que le plus de décentralisation leur apportera.

Plus la décentralisation préconisée ira loin, plus l'Alsace se rapprochera d'un retour vers une vraie région, car elle aura démontré son efficacité. Écoutons bien ce qu'elle dit sur ces sujets.

Nous n'oublions pas que Madame Klinkert est intervenue avec Monsieur Bierry et d'autres membres de la classe politique alsacienne à la **première réunion publique sur le thème de l'avenir institutionnel de l'Alsace**, d'ailleurs organisée par nous à Sélestat le 2 septembre 2017. **Aussi, à devoir choisir entre la liste Rottner et la liste Klinkert, notre choix est fait, c'est madame Klinkert qui aurait clairement notre préférence.**

Madame Klinkert se présente aussi aux élections au Conseil d'Alsace en binôme avec M. Éric Straumann, maire de Colmar, ancien député et ancien président du Conseil départemental du Haut-Rhin, comme elle d'ailleurs.

Il est à espérer que le thème central de leur campagne sera celui du plein exercice des compétences de la CeA et de l'obtention de compétences supplémentaires pour cette dernière, dans l'optique : plus elle aura de compétences et plus le principe de subsidiarité lui sera attaché, plus elle se rapprochera d'une vraie région, voire d'une CSP.

En répondant au questionnaire aux candidats aux élections départementales que nous venons de lancer, ils donneront des indications à leurs probables électeurs qui ne pourront alors qu'être confortés dans leurs convictions.

25 mai 2021

Questionnaire adressé aux candidates et candidats des départementales de juin 2021

1. Les questions posées aux candidates et candidats des départementales de juin 2021

Si vous êtes élu(e) au Conseil d'Alsace demanderez-vous,

1. un débat sur l'avenir politique de la CeA

2. un renforcement des compétences de la CeA

3. l'évolution de la CeA vers une CSP

3.1. une CSP dans le cadre du Grand Est

3.2. une CSP hors Grand Est

2. Les réponses des candidates et candidats avec un classement par parti ou mouvement politique

Candidat.e	Parti ou mouvement politique	Réponses aux questions					
		1	2	3	3.1.	3.2.	4
Karmann Stéphanie	Alternative Alsacienne- 's Linke Elsäss	oui	oui	oui		oui	oui
Hagenbach Vincent	Centre droit	oui	oui	oui	non	oui	oui
Zeller Fabienne	Centre droit	oui	oui	oui	non	oui	oui
Weider-Niglis Séverine	Divers centre	oui	oui	oui	non	oui	oui
Striby Patrick	Divers centre	oui	oui	oui	non	oui	oui
Klinkert Brigitte	Divers centre	oui	oui	oui	NSP	NSP	oui
Sitzenstuhl Charles	Divers droite	oui	oui	non			
Munck Marc	Divers droite	oui	oui	NSP	NSP	NSP	NSP
Legrand Benoît	Divers gauche			non	non	non	
Fritsch Aïcha	Divers gauche			non	non	non	
Lorentz Michel	DVC	oui	oui	oui	non	oui	oui
Isselé Christelle	DVC	oui	oui	oui	non	oui	oui
Heyer Pascal	DVC	oui	oui	oui	non	oui	oui
Steffanus Benoît	EELV	oui	NSP	NSP	NSP	non	
Quintallet Ludivine	EELV	oui	NSP	NSP	NSP	non	
Candidats des 6 cantons de Strasbourg,	EELV	voir les commentaires					
Schultz Denis	Indépendant	oui	oui			oui	oui

Biechler Véronique	L'avenir français alliance RN	oui	oui	oui	non	oui	oui
Tschaen Pascal	L'avenir français alliance RN	oui	oui	oui	non	oui	oui
Straumann Eric	LR	oui	oui	oui		oui	oui
Hemedinger Yves	LR	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Lehmann Marie-Paule	LR	oui	oui	oui		oui	oui
Marajo-Guthmuller Nathalie	LR	oui	oui	oui	oui		oui
Vogt Victor	LR	oui	oui	oui	oui		oui
Muller Bronn Laurence	LR	NSP	oui	oui			oui
Séné Marc	LR	oui	oui	oui		oui	oui
Maurer Jean-Philippe	LR	oui	oui	NSP	NSP	NSP	NSP
Hoerlé Jean-Louis	LR	oui	oui	oui	oui		oui
Lutenbacher Annick	LR	oui	oui	oui	NSP	NSP	oui
Kuntz Gilbert	MEI	oui	oui	oui		oui	oui
Uhlich Jean-Georges	MEI	oui	oui	oui	non	oui	oui
Fuchs Bruno	Modem	oui	oui	NSP	NSP	NSP	NSP
Iund Aurélie	PS	oui	oui		NSP	non	oui
Bey Françoise	PS	oui	non	non			
Oehler Serge	PS	oui	non	non			
Bader Jean-Claude	RN	oui	oui	NSP	NSP	NSP	oui
Joron Virginie	RN	oui	oui	oui	non	oui	oui
du Parc Hombeline	RN	oui	oui	oui	non	oui	oui
Klein Éliane	RN	oui	oui	oui	non	oui	oui
Tous les autres candidats du 67	RN	oui	oui	oui	non	oui	oui
Westphal Etienne	SE	oui	oui		NSP	non	oui
Adrian Daniel	SE	oui	oui	NSP	NSP	NSP	oui
Wolff Roger	SE	non	oui	oui	oui	non	oui
Burger Etienne	SE	oui	oui	oui		oui	oui
Jurdant-Pfeiffer Pascale	UDI	oui	oui	oui	non	oui	
Diligent Danielle	UDI	oui	oui	oui	oui		oui
Rouge Dit Gaillard Ghislaine	UL	oui	oui	oui	non	oui	oui
Roth Laurent	UL	oui	oui	oui	non	oui	oui
Frick Chantal	UL	oui	oui	oui	non	oui	oui
Trouillet Jean-Georges	UL	oui	oui	oui	non	oui	oui

Huber-Braun Christine	UL	oui	oui	oui	non	oui	oui
Meyer Martin	UL	oui	oui	oui	non	oui	oui
Leipp Anastasie	UL	oui	oui	oui	non	oui	oui
Zoellé Jean-Denis	UL	oui	oui	oui	non	oui	oui
Lorber Jean-Marie	UL	oui	oui	oui	non	oui	oui
Seiller Benoit	UL	oui	oui	oui	non	oui	oui
Hild Richarde	UL	oui	oui	oui	non	oui	oui
Zitvogel Thiébault	UL	oui	oui	oui	non	oui	oui
Baschung Régis	UL	oui	oui	oui	non	oui	oui
Wira Celine	UL	oui	oui	oui	non	oui	oui
Ménétré Corinne	UL	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Perrin Gautier	UL	oui	oui	oui	non	oui	oui
Jacky Bruno	UL	oui	oui	oui	non	oui	oui
Platt Jean-Philippe	UL	oui	oui	oui	non	oui	oui
Gautheron Capucine	UL	oui	oui	oui	non	oui	oui
Richert-Hartamm Arnaud	UL	oui	oui	oui	non	oui	oui
Baschung Guy	UL	oui	oui	oui	non	oui	oui
Keck Morgane	UL	oui	oui	oui	non	oui	oui
Lesueur Alexandre	VOLT France	oui	oui	oui	oui	non	oui

3. Analyse des réponses obtenues

Nous avons reçu **99** réponses, **95 oui** pour la question 1 ; **93 oui** pour la question 2 et **84 oui** pour la question 3.

Au vu des réponses obtenues, la question de l'avenir institutionnelle reste prégnante et d'actualité, **un souci largement partagé !**

Nous pensions avoir plus de réponses sur une question qui traverse la société alsacienne depuis des années maintenant.

Certaines candidates ou certains candidats, n'ont pas jugé utile de répondre laissant ainsi le peuple des électeurs dans l'ignorance quant à leurs intentions, alors qu'elles ou ils sont censés le représenter et s'exprimer en son nom.

Mais ne faisons pas de procès d'intention. Un nombre important, sans doute trop éloigné des débats menés ces dernières années par l'ICA, ne nous connaissait pas.

Cela est moins vrai pour nombre de candidats sortants n'ayant pas répondu non plus.

Ont répondu :

- 10 LR
- 2 Divers droite
- 2 UDI
- 4 Sans étiquette

- 2 Centre droit
- 3 Divers centre
- 3 DVC
- 1 Modem
- 1 Indépendant
- 2 EELV (+ 6 des cantons de Strasbourg, mais que des commentaires)
- 1 Alternative alsacienne 's linke Elsass
- 1 Volt france
- 2 MEI
- 38 RN
- 3 PS
- 2 Divers gauche
- 22 UL

9/10 **LR** ont répondu oui aux questions 1 et 2 et 9/10 oui à la question 3 et 1/10 **NSP** à la question 1, **quasiment oui sur toute la ligne**

2/2 **Divers droite** ont répondu oui aux questions 1 et 2 et 1/2 **NSP** et 1/2 **non** à la question 3

2/2 **UDI** ont répondu oui aux questions 1 et 2 et 2/2 oui à la question 3, **oui sur toute la ligne**

4/4 **Sans étiquette** ont répondu oui aux questions 1 et 2 et 2/4 oui et 2/4 **NSP** à la question 3

2/2 **Centre droit** ont répondu oui aux questions 1 et 2 et 2/2 oui à la question 3, **oui sur toute la ligne**

3/3 **Divers centre** ont répondu oui aux questions 1 et 2 et 3/3 oui à la question 3, **oui sur toute la ligne**

3/3 **DVC** ont répondu oui aux questions 1 et 2 et 2/2 oui à la question 3, **oui sur toute la ligne**

1/1 **Modem** a répondu oui aux questions 1 et 2 et 1/1 **NSP** à la question 3

1/1 **Indépendant** a oui aux questions 1 et 2 et 1/1 **NSP** à la question 3, **oui sur toute la ligne**

2/2 **EELV** ont répondu oui à la question 1 et 2/2 **NSP** aux questions 2 et 3

1/1 **Alternative alsacienne** a répondu oui aux questions 1 et 2 et 1/1 oui à la question 3, **oui sur toute la ligne**

1/1 **Volt France** a répondu oui aux questions 1 et 2 et 1/1 oui à la question 3, **oui sur toute la ligne**

2/2 **MEI** ont répondu oui aux questions 1 et 2 et 2/2 oui à la question 3, **oui sur toute la ligne**

38/38 **RN** ont répondu oui aux questions 1 et 2 et 1/38 **NSP** et 37/38 oui à la question 3

3/3 **PS** ont répondu oui à la question 1 1/3 oui et 2/3 **NSP** à la question 2 aux questions 1 et 1/3 **NSP** et 2/3 **non** à la question 3

2/2 **Divers gauche** ont répondu **NSP** à la question 1 et 2 et **non** à la question 3

22/22 **UL** ont répondu oui aux questions 1 et 2 et 21/21 oui à la question 3, **oui sur toute la ligne**

Si le consensus général n'est pas atteint sur toute la ligne, **il se dégage néanmoins une forte approche commune sur la question institutionnelle à droite et au centre, chez les régionalistes, au MEI et au RN.**

Et du coup **cette approche pourrait être majoritaire au sein du futur Conseil d'Alsace.**

Les candidats des partis gouvernementaux sont un peu en retrait, notamment en raison des déclarations gouvernementales sur le sujet, mais que pensent-ils au fond d'eux-mêmes ?

Cependant, nous nous réjouissons particulièrement que Madame Klinkert ait répondu positivement aux trois premières questions. Ce que son co-candidats à Colmar, Eric Straumann, a d'ailleurs également fait.

EELV, le PS et les Divers gauche sont moins enclin à, remettre en question l'ordre établi (par eux ?), donc conservateurs sur le sujet ?

Notons que **le Président Bierry** n'a pas répondu, des parlementaires candidats sortants, non plus...

4. Commentaires apportés par des candidats

Pascale Jurdant-Pfeiffer (UDI)

Réponse à la question 4 : Je ne suis pas parlementaire

Karmann Stéphanie (Alternative Alsacienne-'s Linke Elsàss)

Question 3 : L'évolution vers une région avec un statut d'autonomie

Questions 3 et 4 : Je suis favorable à une CSP à l'instar de la Corse, à laquelle, on transfère les compétences régionales. Cependant ni démagogie, ni statu quo, en effet ni la CeA, ni la Région Grand Est a le pouvoir de le faire, c'est une prérogative de l'État. Nous pouvons néanmoins à l'échelle de la CeA organiser une convention citoyenne régionale pour imaginer avec les habitant.es et forces vives d'Alsace une réforme plus pérenne qui tire l'ensemble des territoires de l'est vers le haut.

Deux options possibles : La CeA peut défendre lors du prochain mandat présidentiel et législatif, une réforme territoriale qui redessinerait la carte des régions en France ou bien la modification de la loi du 4 août 2019 pour y appliquer les dispositions de l'article 72 de la constitution.

Afin de tirer les territoires du Grand Est vers le haut, je suis également favorable à une évolution de la Grande Région vers un conseil interrégional du Grand Est qui aurait comme objectif d'organiser la coopération, la solidarité et des projets pertinents à cette échelle entre les régions Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne auxquelles les compétences régionales seraient rendues en s'inspirant du modèle Trentin-Haut-Adige.

(5) Sur le long terme, je suis pour une Alsace émancipée dans une France qui se fédéralise en demandant un pouvoir législatif et fiscal.

Aurélien IUND et Étienne Westphal (PS/ SE)

Questions 1 et 2 : Si un débat existe sur l'organisation, le fonctionnement et les compétences souhaités pour la Collectivité européenne d'Alsace, sachez qu'en tout état de cause, nous partageons la préoccupation de votre association sur la consolidation de cette nouvelle collectivité issue de la fusion des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Dans ces conditions, nous ne pouvons qu'approuver vos deux premières propositions portant sur l'organisation d'un débat sur l'avenir politique de la CEA, ainsi que sur le principe d'un renforcement de ses compétences.

Question 3.1 : Pour autant, s'agissant la première hypothèse de votre troisième proposition l'hypothèse de l'évolution de la CEA vers une collectivité à statut particulier, nous sommes plus réservés. En effet, nous regrettons que le principe même de la fusion des deux départements alsaciens ait primé sur la réflexion quant aux politiques publiques que la CEA serait destinée à mettre en place. C'est pourquoi nous sommes convaincus que seule une réflexion préalable sur les objectifs assignés à la CEA permettrait de déterminer si le renforcement des compétences actuelles de la CEA serait suffisant, ou s'il serait nécessaire d'aller jusqu'à la constitution d'une collectivité à statut particulier.

Question 3.2 : à l'hypothèse d'une sortie du Grand Est, nous vous confirmons que nous sommes opposés à la création d'une collectivité à statut particulier qui aurait vocation à faire sortir l'Alsace de la région Grand-Est. Même si nous sommes sceptiques sur la politique actuelle de la majorité régionale, cette région a notamment pour mérite de couvrir différents

territoires frontaliers du Nord-Est de la France. Elle pourrait donc être un outil efficace, notamment dans le cadre des politiques d'emploi et de mobilité.

Bruno Fuchs (Modem)

Questions 1 et 2 : Oui pour les deux premières questions.

Questions 3 : En ce qui concerne la CSP, il estime que la question est trop restrictive et qu'elle nécessite un débat plus large.

Brigitte Klinkert

Questions 3.1 et 3.2

Nous souhaitons demander l'avis des habitants d'Alsace, de Champagne-Ardenne et de Lorraine avant la mise en œuvre d'une modification institutionnelle du Grand Est. Nous pensons pour notre part que le Grand Est est une trop grande région.

Fritsch Aïcha et Legrand Benoît (divers gauche)

Question 1 : Nous pensons que nous ne devons pas continuer à débattre il faut avancer. Nous pensons que nous ne devons pas continuer à débattre il faut avancer. La collectivité européenne d'Alsace est le fruit d'un compromis suite au référendum et la grande région.

Question 2 : Nous sommes pour, sous réserve que la CEA soit plus pertinente.

Question 4 : Nous ne sommes pas parlementaires.

Bey Françoise et Serge Oehler (PS)

Je pense qu'il est un peu tôt pour demander une évolution du statut

La CeA n'a pas 1 an d'existence et commence tout juste à fonctionner.

Mais au cours du mandat (1 ère partie du mandat) il sera nécessaire de faire le point et d'envisager le cas échéant un renforcement, une évolution ou pas des compétences.

Nathalie Marajo-Guthmuller (Majorité alsacienne)

Question 3.2 : Si elle est assez forte et autonome après l'obtention de compétences supplémentaires et des moyens inhérents. La sortie du Grand Est n'est pas une fin en soi. Pour moi, il est essentiel d'acquérir des compétences supplémentaires, notamment l'économie, pour une Alsace forte et autonome, maîtresse de ses projets, mais ouverte à 360°. Une Alsace forte au cœur d'une Europe forte !

Virginie Joron (RN)

Avec cette nouvelle collectivité, nous ne voulons pas être sous la tutelle de la région Grand Est, nous voulons a minima être chef de file pour toutes les nouvelles compétences attribuées par la loi du 2 août 2019. En cohérence avec notre vision du Grand Est défendu dès 2015 (souhait d'un retour aux anciennes régions) et mesure phare de ces élections régionales, nous souhaitons à terme une collectivité pleine et entière. C'est pourquoi notre slogan est "Dépassons la CEA, osons l'Alsace !

Pour compléter nos actions locales, en 2017, lors des élections présidentielles Marine Le Pen s'était déplacée en Corse à Ajaccio pour célébrer l'identité locale notamment en déclarant "vous êtes Corses mais vous êtes français, soyez donc les deux en même temps" et "je serai soucieuse de votre belle langue". Idem en avril 2017 lors d'un déplacement à Kintzheim, Marine Le Pen avait déclaré "je vous rendrai l'Alsace" et s'était clairement exprimée pour un retour aux anciennes régions.

Ludivine QUINTALLET et Florian KOBRYN (écologistes et citoyens)

Votre sollicitation a reçu toute notre attention au sein de la dynamique « pour une Alsace

écologiste, sociale et solidaire ». L'avenir politique et institutionnel de l'Alsace s'envisage au niveau national, tant au niveau des institutions avec les parlementaires, qu'au niveau des instances des partis partenaires de Strasbourg Écologiste et Citoyenne. Cette question fera l'objet d'un débat. Si nous sommes élus conseillers d'Alsace, nous vous proposerons une rencontre pour envisager l'avenir de la CeA.

Nous vous invitons à prendre connaissance de notre programme « Pour une Alsace écologiste, citoyenne et solidaire » sur notre page <https://www.ecolo-citoyenne.eu/> et à nous soutenir dans les urnes les 20 et 27 juin prochains.

Ludivine QUINTALLET et Florian KOBRYN
CANTON de Strasbourg 1

Jean-Philippe Maurer (LR)

La loi votée sous la présidence de Nicolas Sarkozy, créant le conseiller territorial, avait le mérite de simplifier le mille-feuille institutionnel et de renforcer l'Alsace.

Les candidats des 6 cantons de Strasbourg soutenus par Strasbourg écologiste et citoyen.

La résolution de la crise de la démocratie représentative que traversent notre pays et notre département est au cœur de nos préoccupations.

Pour faire face à cette crise démocratique, nous avons différentes propositions phares pour que la CeA soit plus proche des citoyens.

Nous voulons :

Organiser régulièrement des « Consultations Locales » sur les dossiers structurants de la CeA
Développer des forums participatifs à l'échelle des cantons rassemblant habitant·e·s, élu·e·s et professionnel·le·s de terrain

Créer un droit d'interpellation citoyen du Conseil d'Alsace par pétition

Instaurer un Conseil Économique Social et Environnemental départemental pour impliquer tous les acteurs locaux (citoyen·ne·s tirés au sort, associations et syndicats)

Mettre en place un Conseil alsacien des jeunes associant des jeunes de chaque canton pour construire des propositions et aider à l'élaboration des politiques départementales

L'avenir politique et institutionnel de l'Alsace est une question politique d'importance qui relève du débat politique national, notamment au niveau parlementaire.

Les partis et groupes parlementaires des différents partenaires de Strasbourg écologiste et citoyen sont en train d'instruire ce débat en interne.

Nous sommes attachés à la décentralisation et regrettons l'asphyxie budgétaire des collectivités locales qui ont de moins en moins de marge de manœuvre budgétaire pour mener des politiques sociales et écologiques favorables à une transition. Sans moyens et sans leviers fiscaux, les départements et donc la CeA ne peuvent assurer les missions dont ils ont actuellement la charge.

Si les élus locaux peuvent avoir un avis sur l'avenir institutionnel de l'Alsace, c'est bien les parlementaires nationaux qui devront faire évoluer ou non les compétences de la CeA. Ce débat doit également s'articuler avec la question des rôles et des missions des départements. Si nous sommes élus conseillers d'Alsace, nous aurons l'occasion de pouvoir échanger sur l'avenir de la CeA.

Nous vous invitons à prendre connaissance de notre programme complet « Pour une Alsace écologiste, citoyenne et solidaire » sur notre site [ecolo-citoyenne.eu](https://www.ecolo-citoyenne.eu/) et à nous soutenir dans les urnes les 20 et 27 juin prochains.

Appel concernant le projet de loi dite des 4 D
Les cosignataires du présent appel demandent au Gouvernement
de porter à l'ordre du jour du parlement, encore au cours de la
présente mandature, le projet de loi dite des 4 D.

Exposé des motifs

En avril 2018, nous avons eu l'occasion de nous réjouir lorsque le Président de la République annonçait un éventuel droit à la différenciation et nous écrivions alors « Le gouvernement nous prépare-t-il une petite révolution girondine au travers de son projet d'inscrire le droit à la différenciation dans la constitution...? ». Entre-temps, il est question d'un projet de Loi intitulé des 4 D pour différenciation, décentralisation, déconcentration et décomplexification.

Nous pensons comme beaucoup de Françaises et de Français que l'hypercentralisation a généré un mode de gouvernance qui au-delà d'être centralisé, concentré, égalitariste et complexe à l'excès, a aussi un coût très élevé. Il est entendu que la France a le niveau de dépenses publiques par rapport au PIB le plus élevé du monde.

Les origines de l'hypercentralisation sont connues. Elles remontent à Philippe Le Bel. Monarchique d'abord, elle est devenue républicaine, la nation étant appelée à s'unir par elle et autour d'elle, au point que centralisation administrative et nation ont été confondues. C'est l'option jacobine, mais ce n'est qu'une option et non une obligation inhérente à l'idée de nation. Si certains ont pu la justifier à ce moment-là, faut-il pour autant qu'elle reste le modèle à reproduire ad vit aeternam, alors que ses inconvénients sont amplement reconnus.

Sans préjuger des contenus de la loi, une réforme du mode de gouvernance doit avoir le souci de l'efficacité et de l'économie. Nous pensons que les idées motrices doivent en être la confiance et la proximité citoyenne et de terrain. Il s'agit de libérer les énergies et les potentialités en conférant de la responsabilité. Il s'agit de donner du vrai pouvoir pour démultiplier les initiatives. Il s'agit enfin de stabiliser le mode de gouvernance en rompant avec le déjà ancien cycle de réforme des réformes, faute d'hésiter à aller vers le véritable remaniement dans le partage des pouvoirs.

Nous appelons à une régénération de la République fondée sur l'acceptation de la pluralité et de la multipolarité, afin de l'adapter aux dynamiques politiques et sociales contemporaines et espérons que la loi dite des 4 D aille fortement dans ce sens !

22 mars 2021

Appel citoyen aux régionalistes d'Alsace

Nous, signataires du présent appel, **appelons publiquement**, à l'occasion des futures élections, à la **formation d'un rassemblement des régionalistes d'Alsace**¹⁰, qu'il s'agisse :
- d'**élus actuels**¹¹,

¹⁰ Des régionalistes qui se revendiquent de **la variante libérale-démocratique du régionalisme** et non de celle ethno-nationaliste

- **de partis ou de courants politiques,**
- **de clubs de réflexion,**
- ou **de personnes** qui ne seraient pas dans les structures énoncées ci-dessus.

Ce rassemblement devrait être celui des « Girondins d'Alsace » qui s'investissent d'une part, dans **la mise en œuvre et la réussite de la CEA** (collectivité européenne d'Alsace) et d'autre part, **dans d'une CSP** (collectivité à statut particulier) **à venir et à obtenir**. Ce rassemblement devrait prendre la forme d'**une plateforme programmatique et électorale**.

Si notre appel obtient un écho favorable, nous nous ferons un devoir de proposer une **convention** réunissant des représentants des uns et des autres qui aura pour mission d'élaborer la plateforme.

Dans le souci d'un aboutissement positif, nous inviterons les uns et les autres à la compréhension mutuelle d'alter ego, à ne pas se raidir sur des concepts qui fondent certes leur identité, mais qui empêcheraient la réussite du projet, et à **aller à l'essentiel**.

Que déjà l'idée de rassemblement fasse son chemin¹². Et si elle finit par être acceptée, il ne devrait pas être difficile pour celles et ceux qui ont l'Alsace au cœur de trouver un consensus sur les besoins et les intérêts propres alsaciens à défendre. **Trop souvent l'Alsace s'est montrée divisée et cela ne l'a que trop desservie.**

Nous sommes convaincus qu'un large rassemblement permettra d'obtenir **l'adhésion des électeurs d'Alsace**, qui ne demande que cela, et ce faisant de **mieux porter la pensée régionaliste** avec les contenus politiques et institutionnels qu'elle implique dans les instances du pouvoir, qu'elles soient régionales ou nationales.

4 juillet 2020

Pour en finir avec le feuilleton du siège et consolider et pérenniser (enfin) la présence du Parlement européen à Strasbourg, la ville doit disposer de pouvoirs et de moyens nécessaires et suffisants

Strasbourg doit (pouvoir) s'eupéaniser

Si Strasbourg et l'Alsace ont été souvent victimes au cours de leur histoire des antagonismes nationaux, elles ont aussi été le lieu où se sont rencontrées et fécondées deux grandes cultures européennes, la française et l'allemande. C'est dans cette confluence et cette synthèse que Strasbourg et l'Alsace sont véritablement alsaciennes... et européennes. Et c'est aussi, ne l'oublions pas, en raison de cela, que la ville a été choisie en 1949 pour accueillir le Conseil de l'Europe. La reconstruction pouvait que commencer à Strasbourg.

En réponse, Strasbourg se devait de relever le défi permanent qui consiste à demeurer pour l'Europe et le monde un symbole de démocratie, de vivre ensemble, de respect de l'altérité, de reconnaissance de la différence et de culture plurielle.

¹¹ (sénateurs, sénatrices, députés, députées, conseillers régionaux, conseillères régionales, conseillers départementaux, conseillères départementales, maires)

¹² Cet appel est évidemment aussi ouvert à la **signature des élus**, des partis et des clubs de réflexion. Une signature de leur part indiquerait leur volonté de voir se constituer le rassemblement proposé.

Au moment même où au niveau national l'amitié franco-allemande est proclamée en permanence, Strasbourg et l'Alsace peuvent-elles accomplir leur devoir historique et culturel, celui d'être le trait d'union ? Servent-elles de champ d'expérimentation de la coopération franco-allemande au quotidien ? Sont-elles un exemple et une référence pour les autres États membres de l'Union européenne en la matière ?

Strasbourg a-t-elle relevé le défi ? Tient-elle encore le symbole ? Tient-elle encore lieu d'exemple ? N'est-elle pas devenue, au fil des décennies, une simple ville de province ? La ville procède-t-elle de l'esprit européen, quand on sait qu'elle ne fait rien ou pas grand-chose pour défendre et promouvoir sa langue première, la langue allemande, le bilinguisme et la culture bilingue ? La ville vit-elle à 360 degrés ou tourne-t-elle le dos à la moitié du monde qui l'environne : *der Rhein war noch nie so tief !* (Trad. Le Rhin n'a jamais été au profond !).

Alors, Strasbourg, fière de son passé et illustrant une francitude ouverte et plurielle ou Strasbourg, ville refoulant la part germanitude de son identité, repliée sur ses problèmes franco-français et satellisée par Paris ? L'Europe s'est certes installée à Strasbourg, mais Strasbourg s'est-elle installée en Europe ?

L'Europe ce n'est pas seulement ses institutions ou encore que le périmètre entre l'Orangerie et le Wacken. L'Europe doit être au cœur de Strasbourg et Strasbourg doit être le cœur de l'Europe. À vrai dire, la France n'a jamais conduit à Strasbourg et en Alsace une politique à la hauteur des enjeux, obsédée qu'elle est par l'égalitarisme et coincée qu'elle est dans son centralisme, et Strasbourg et l'Alsace n'ont jamais disposé des pouvoirs et des moyens pour le faire.

Nous appelons la ville de Strasbourg à un sursaut et notamment à se montrer, enfin, allait-on dire, fière d'une bonne part de son passé. La fierté retrouvée et une politique de réappropriation et de développement de ce qu'elles n'auraient jamais dû perdre, à savoir le bilinguisme et la culture bilingue de laquelle il participe, permettront au travers de la mise en application du très européen et postnational principe d'union dans la diversité à Strasbourg et à l'Alsace de gagner en exemplarité. Et ce faisant de consolider la présence des institutions européennes.

Strasbourg doit disposer des pouvoirs et des moyens nécessaires

- S'agissant du bilinguisme et de la culture bilingue, une politique globale de promotion et de reconquête reste à mettre en œuvre.
- S'agissant du Parlement européen, Strasbourg est un siège vide.
- S'agissant des infrastructures, le plus important reste à faire.

A. Une politique globale de promotion et de reconquête en faveur de la langue et de la culture régionales reste à mettre en œuvre

La ville de Strasbourg en coopération avec les autres Collectivités alsaciennes doit disposer des pouvoirs et des moyens lui permettant de mettre en œuvre à l'école publique :

- un enseignement bilingue généralisé de la langue régionale d'Alsace selon des modalités permettant aux élèves d'atteindre une compétence équivalente des langues française et allemande (standard et dialectes)
- et un enseignement également généralisé de l'histoire et de la culture régionales.

Cette politique scolaire doit trouver un accompagnement **dans les médias publics régionaux** (radio et télévision) dont le cahier de charge doit comporter une réelle politique de promotion de l'histoire et de la culture régionales. Ces deux domaines, enseignement et médias bilingues et biculturels, **doivent être cogérés** d'une part, par l'État et d'autre part, par la ville de Strasbourg et les autres Collectivités alsaciennes dans des structures ad hoc.

A cette fin devront être créées par la loi, dans le cadre d'une « différenciation », au niveau de l'Alsace, des « **Hautes Autorités décentralisées** » spécialement dédiées l'une à l'enseignement de la langue, de l'histoire et de la culture régionales et l'autre aux médias publics alsaciens. Chacune rassemblera les compétences de l'État et les contributions de la ville de Strasbourg et des autres Collectivités alsaciennes, en concertation avec les représentants des acteurs et des usagers impliqués respectivement dans l'enseignement et dans les médias publics.

La ville de Strasbourg et les autres Collectivités alsaciennes doivent notamment être ensemble dotées d'un **Conseil consultatif de la culture**, d'un **Office public de langue régionale** (allemand standard et dialectal), d'un **Lieu d'Alsace** qui serait un centre de documentation, de rencontre et de débats, un instrument de connaissance et de transmission de l'histoire et de la richesse culturelle de la région, mais aussi un laboratoire de projets pour les jeunes notamment. Il sera ouvert à toute la population et disposera d'antenne dans les principaux centres urbains alsaciens. **Le gouvernement de la République est-il prêt à engager les réformes nécessaires demandées?**

B. Strasbourg est un siège vide qui n'accueille que les sessions plénières 4 jours par mois.

Le siège du Parlement européen est à Strasbourg¹³, mais est-ce bien vrai ? **Le secrétariat général du Parlement est à Luxembourg** où travaillent en permanence environ 3000 fonctionnaires européens¹⁴. Bruxelles abrite, elle aussi, un nombre de fonctionnaires du Parlement européen presque équivalent¹⁵. Pour clore une fois pour toutes ce feuilleton du siège qui dure depuis le début de la construction européenne et qui est incompréhensible aux Alsaciens, il est clair qu'il faut **faire du siège attribué à Strasbourg un vrai siège**. Logiquement d'un point de vue organisationnel et budgétaire, il s'agit de lui donner consistance en transférant à Strasbourg ce qui est constitutif d'un siège, c'est-à-dire tous les services du Secrétariat général du Parlement européen basés à Luxembourg¹⁶.

Ce transfert ne peut évidemment passer que par une négociation préalable entre les deux gouvernements concernés à Paris et à Luxembourg. Il faudra ensuite requérir du Conseil des ministres européens la garantie de compenser les transferts vers Strasbourg par l'établissement à Luxembourg de services des Institutions de l'Union équivalents en nombre à ceux qu'ils ont cédés à Strasbourg.

¹³ Logiquement, les réunions d'un parlement se tiennent à son siège. Or Strasbourg, siège du Parlement n'accueille que les sessions plénières mensuelles de quatre jours. A Bruxelles se tiennent les sessions plénières supplémentaires trois semaines sur quatre et les commissions du Parlement. Alors que le secrétariat s'en trouve à Luxembourg.

Ce triple siège de facto a un coût budgétaire (des dizaines de millions d'euros) et environnemental (des milliers de tonnes de CO2) lié aux fréquentes transhumances des eurodéputés et de son personnel. Logiquement, une majorité d'eurodéputés a approuvé un texte proclamant que leur institution « serait plus efficace » si elle occupait « un seul lieu ».

Bruxelles abrite : - le Parlement européen, - le Conseil de l'Union européenne, - la Commission européenne, - le Comité économique et social, - le Comité des Régions, - l'Agence européenne de Défense, - l'Agence exécutive pour l'Éducation, l'Audiovisuel et la Culture, - l'Agence exécutive pour la Compétitivité et l'Innovation, - l'Agence communautaire de contrôle des pêches, - l'Autorité européenne de Surveillance GNSS, - l'Agence exécutive pour la Recherche, - l'Agence exécutive du Conseil européen de la Recherche, - l'Agence exécutive du Réseau transeuropéen de Transport.

¹⁴ (ressources humaines, budget, service juridique, traduction et même les directions des séances et des actes législatifs fonctionnellement liées à la session plénière)

¹⁵ (secrétariat des nombreuses commissions parlementaires et secrétariat des groupes politiques)

¹⁶ Luxembourg dispose aujourd'hui : - du Secrétariat général du Parlement européen et les services administratifs, - de la Cour de justice de l'Union européenne et le Tribunal de première instance, - de la Cour des comptes européenne, - de la Banque européenne d'investissement, - du Fonds européen d'investissement, - du Fonds européen de stabilité financière, - du Mécanisme européen de stabilité, - d'Eurostat, - de l'Office statistique de l'Union européenne, - de l'Office des publications officielles, qui est l'éditeur officiel de l'Union, - du Centre de traduction des organes de l'Union européenne, - de l'Agence exécutive pour la santé et les consommateurs, - de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom.

On le voit, la balle est aujourd'hui comme hier, entre les mains du gouvernement français. **Mais le gouvernement actuel est-il davantage déterminé à se battre pour Strasbourg que tous ceux qui l'ont précédé ?**

C. Strasbourg doit améliorer son accessibilité en particulier par la liaison ferroviaire avec Bruxelles et Luxembourg.

Il faut toujours au minimum 3 heures 30 aux trains qui assurent la liaison quotidienne des 440 km reliant Strasbourg à Bruxelles¹⁷. Cette situation reflète le désintérêt de toutes les autorités nationales, quelles qu'elles soient, pour la ligne Strasbourg-Bruxelles, laquelle relie les lieux de travail habituels des Institutions européennes, mais ne présente pas un intérêt national direct !

Si Strasbourg et les autres Collectivités alsaciennes décidaient de se mobiliser pour accueillir le secrétariat général du Parlement européen, la liaison de train à grande vitesse Strasbourg/Bruxelles aurait beaucoup d'avantages. Sur une telle distance (440 km) tous les experts en conviennent, le TGV est le moyen de transport idéal comparé aux performances de l'avion ou de la route puisque Strasbourg et Bruxelles seraient reliés en nettement moins de 2 heures de centre-ville à centre-ville. Cela permettrait aussi de revivifier l'axe de communication Benelux/Suisse/Italie dont nous sommes situés à mi-chemin.

À y regarder de plus près, les travaux de Ligne à grande vitesse (LGV) à réaliser ne sont, somme toute, pas hors de portée. Pour y arriver il faut cependant une volonté politique forte pour convaincre les gouvernements concernés en France, au Grand-Duché de Luxembourg et surtout en Belgique de l'intérêt de ce projet¹⁸. En effet, sur les 440 km séparant Strasbourg de Bruxelles, ce sont finalement seulement + ou – 290 km de lignes à grande vitesse (LGV) nouvelles à réaliser pour assurer la connexion entre les 3 villes. Il s'agit d'une part de 88 km à réaliser en concertation entre la France et le Grand-Duché sur le trajet qui va de la gare Lorraine-TGV (située entre Metz et Nancy) et Luxembourg. Le gros morceau ce sont les 200 km à réaliser en Belgique pour relier Bruxelles à Luxembourg. D'après les échos que l'on peut glaner ci et là, il apparaît que les autorités belges tout en souhaitant formellement une amélioration de la ligne Bruxelles-Luxembourg existante, qui est totalement obsolète, considèrent qu'il ne s'agit pas là d'une priorité. Le non-dit, c'est que la Belgique n'a pas intérêt à améliorer la liaison entre les trois villes qui renforcerait la place financière de Luxembourg et le rôle européen de Strasbourg...

De leur côté, les autorités luxembourgeoises s'opposeraient sans doute au projet en arguant du fait qu'elles perdraient dans notre schéma le secrétariat du Parlement, mais le Luxembourg ne dispose-t-il pas par ailleurs d'un grand nombre d'institutions européennes devant toujours rester en réseau (voir note n°4).

¹⁷ Par contre, en un peu plus de 5 heures on peut aussi avaler à présent les 830 km séparant Marseille de Strasbourg avec le TGV Rhin/Rhône

¹⁸ Un tel projet répond parfaitement aux critères de "grand projet d'intérêt européen" déjà établis par Jacques Delors en son temps. Il répond à l'objectif affiché de favoriser l'emploi et la croissance. Son financement devra provenir de sources multiples tant nationales qu'européennes, comprenant des aides non remboursables et des prêts. Il correspond à la mission de la Banque européenne d'investissement à Luxembourg de financer par des prêts tout ou partie de projets structurants de cette nature qui plus est, d'intérêt européen. Ne nous y trompons pas, si des négociations ne sont pas engagées sur les deux points exposés (transfert du secrétariat et voie LGV), les adversaires de Strasbourg continueront leur bataille de harcèlement jusqu'à ce qu'ils obtiennent gain de cause d'une manière ou d'une autre. Jamais ils ne nous laisseront tranquilles. Leur point de vue est simple. Ils considèrent que si d'une part Strasbourg, que les Traités désignent nommément comme siège du Parlement européen, et avec elles les autres Collectivités alsaciennes et d'autre part les autorités françaises, n'exercent pas leur droit d'héberger le Secrétariat général, c'est implicitement que les autorités françaises renoncent à exercer ce droit.

Le gouvernement français est-il prêt à s'engager pour convaincre les autorités belges et luxembourgeoises de monter ensemble ce projet de liaison à grande vitesse des lieux de travail des institutions européennes qui est d'un intérêt essentiel pour Strasbourg ?

12-11-2019

Appel aux élus d'Alsace

L'Alsace se trouve à la croisée des chemins. Soit elle disposera à l'avenir des pouvoirs et des moyens lui permettant de définir et de gérer ce qui lui est propre, tout en définissant et gérant avec d'autres ce qui est commun, soit elle disparaîtra dans les oubliettes de l'histoire, alignée qu'elle serait sur l'uniformité jacobine qui se veut d'unir les mêmes et non les différents et qui ce faisant crée des « territoires » neutres d'histoire, sans identité, sans réel pouvoir et ayant tous les mêmes propriétés ou presque¹⁹.

Pour définir ce qui est propre à l'Alsace, il faut raisonner, en premier lieu, en termes d'espace. La première identité de l'Alsace est géographique. L'Alsace, ce n'est pas qu'une extrémité orientale de la France. Elle n'est pas qu'une fin de France, un finistère. Elle est le début de la Mitteleuropa, son extrémité occidentale. **Et c'est en premier lieu de sa situation géographique que découlent ses particularismes, ses besoins et ses intérêts propres**, qu'il s'agisse en particulier de bilinguisme, de culture, d'économie, de transport ou de transfrontalier. La dimension transfrontalière est dans l'ADN de l'Alsace²⁰.

Que la classe politique alsacienne ne l'oublie pas au moment où il lui est demandé de présenter un projet pour une nouvelle institution politique alsacienne. **Qu'elle relève le défi que l'Alsace lui lance, celui du nécessaire respect du principe de réalité géographique, historique, économique et culturel.**

Au moment même où au niveau national l'amitié franco-allemande est proclamée en permanence, l'Alsace peut-elle accomplir son devoir historique et culturel, celui d'être **le trait d'union** ? Sert-elle de champ d'expérimentation de **la coopération franco-allemande au quotidien** ? Est-elle un exemple et **une référence pour les autres États membres de l'Union européenne en la matière** ?

La France n'a jamais conduit en Alsace une politique à la hauteur des enjeux, obsédée qu'elle est par l'égalitarisme et coincée qu'elle est dans son centralisme, et **l'Alsace n'a jamais disposé des pouvoirs et des moyens pour le faire.**

Pourtant ces particularismes, ces besoins et intérêts propres sont aussi, au travers de l'Alsace, ceux de la France. Qu'aujourd'hui, la France ne l'oublie pas au moment où l'Alsace revendique une nouvelle institution politique.

Tout en opérant des avancées considérables en matière de droits, de libertés et de progrès social, **la France n'a jamais entrepris une véritable prise en compte du fait régional**, les collectivités territoriales ne constituant, pour le mieux, que des modalités d'organisation

¹⁹ Il existe en effet des statuts particuliers en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, aux Antilles, en Corse, à Paris...

²⁰ L'Alsacianitude est une confluence et une synthèse.

administrative, même si des ouvertures ont été obtenues. La chose est bien connue et maintes fois dénoncée, et pas par les moindres, mais jamais vraiment réformée.

Nous appelons de nos vœux une nouvelle répartition des pouvoirs et des compétences entre l'État et les Régions. Un nouveau pacte devrait intervenir. Ces dernières devraient pouvoir gérer ce qui ne relève pas expressément de l'État, autrement dit, tout ce qui n'est pas régalien. La dualité de l'organisation étatique ainsi créée reposerait et se construirait sur une double loyauté des citoyens : l'une à l'égard de l'État, l'autre à l'égard de la Région. Mais le grand soir du girondisme n'est pas arrivé.

Pour l'heure, L'Alsace nécessite et demande une institution politique propre bénéficiant de vraies compétences, les unes transférées par l'État, les autres par la Région Grand Est. Les plus importantes, et les plus déterminantes, celles qui correspondent en premier aux particularismes, aux besoins et aux intérêts propres seraient **celle de l'économie avec l'attractivité et le tourisme, celle de la gestion de la langue et de la culture régionales** (bilinguisme français-allemand standard et dialectal, scolaire et sociétal, formation des enseignants et des communicants, enseignement de l'histoire et de la culture d'Alsace, politique culturelle...), **celle aussi de la gestion de la coopération transfrontalière** permettant de travailler à hauteur de pouvoir avec nos partenaires du Rhin supérieur.

Au-delà du contenu, **il s'agit aussi de donner une structure et un mode gouvernance** à la nouvelle institution. L'Alsace est par elle-même une métropole, tant tout y est proche et lié, une métropole qui resterait à instituer et qui fédérerait les pays qui la composent²¹.

Le temps n'est plus aux demi-mesures. Il est à la reconstruction, tant l'Alsace a perdu en substances économique, linguistique, culturelle... ces dernières décennies. Le temps n'est plus aux tergiversations, aux conflits de personne ou aux intérêts partisans. **Le temps est à la démocratie²². Le temps est à la prise de responsabilité et à l'unité.**

L'Alsace est à obtenir ! L'Alsace est à venir ! L'Alsace est l'avenir de l'Alsace !

21 décembre 2017

Appel pour que l'Alsace retrouve une institution politique propre

Le 1^{er} janvier 2016 l'Alsace a perdu son Conseil régional. Nous avons appelé dès le mois d'avril 2014 au respect de l'entité Alsace dans son espace actuel. La suite est connue. L'Alsace ne constitue plus une Collectivité régionale. Malgré les faibles pouvoirs et moyens dont elle disposait, cette dernière nous manque avant tout parce qu'elle conférait à l'Alsace une existence politique et lui donnait corps. **Nous le déplorons fortement. Nous nous sommes indignés du sort fait à l'Alsace et**

²¹ C'est une proposition que nous avons déjà formulé en 2013 à l'occasion du débat sur la Conseil d'Alsace.

²² C'est-à-dire dans ce cas au « *droit et [à] la capacité effective pour les collectivités locales de régler et de gérer, dans le cadre de la loi, sous leur propre responsabilité et au profit de leurs populations, une part importante des affaires publiques* ». cf. Charte de l'autonomie locale ratifiée par la France le 17 janvier 2007.

avons développé nos arguments²³. Le processus de fusion entre l'Alsace, la Champagne-Ardenne et la Lorraine est désormais finalisé. **Mais nous ne nous résignons pas. Mettons à profit ce que la réforme a provoqué, à savoir un débat qui traverse la société alsacienne pour obtenir pour l'Alsace une institution politique propre, mais avec des pouvoirs et des moyens accrus.**

Ce que la loi a fait, elle peut le défaire. Ce que la loi a mal fait, elle peut le faire en mieux ! Rappelons que comme l'Alsace, les électeurs Corses avaient rejeté par referendum la création d'un Conseil unique. Or un tel Conseil regroupant la Collectivité territoriale de Corse et les deux Conseils départementaux de Corse va être créé par la loi. Rappelons que, considéré dans sa globalité, le corps électoral alsacien a approuvé la réforme proposée en 2013 avec une majorité de 58 % et que 84 % des Alsaciens veulent un retour à une institution politique propre (sondage CSA 2017). Si donc une loi prévoyait pour l'Alsace ce qu'elle fait pour la Corse, elle serait accueillie très favorablement en Alsace.

A nous citoyens d'Alsace d'engager ce combat en faisant d'une part apparaître **une très forte demande citoyenne** et d'autre part en obtenant de la classe politique alsacienne qu'elle le mène au sein du Parlement.

Demande citoyenne

Je soussigné(é) souscris à l'appel lancé par l'ICA et demande qu'au travers d'une loi, l'Alsace retrouve rapidement une institution politique propre dans le cadre de l'expérimentation prévue par la Constitution. Cette institution politique devra bénéficier des pouvoirs et des moyens permettant à l'Alsace de gérer par elle-même ce qui lui est propre, tout en gérant en commun avec le reste de la nation ce qui est commun. Cela va sans dire.

18-8-2017

Du droit à la différence au droit à la différenciation : une mini-révolution en préparation ?

Le gouvernement nous prépare-t-il une petite révolution girondine au travers de son projet d'inscrire le droit à la différenciation dans la constitution, une rupture avec le modèle de la République une et indivisible, toujours inscrit dans la loi fondamentale, un modèle qui se veut d'unir les « mêmes » et non les « différents ».

Le droit à la différence, c'est une notion philosophique qui relève du droit naturel. C'est le droit d'être différent, un droit pour chacun, individu ou collectivité. Le droit à la différence est donc un droit à l'égalité. Il n'implique pas la différence des droits. Dans une globalité donnée chaque particularité doit avoir les mêmes droits de vivre sa différence, tout en partageant ce qui est, ce qui doit être commun à toutes les particularités, c'est-à-dire le vivre ensemble.

La logique de la différence nécessite de la positiver dans le droit. La logique du droit nécessite d'accorder les mêmes droits à tous. Si le droit à la différence de l'un commence là où commence celui de l'autre, le droit à la différence de l'un s'arrête là où commence la nécessaire prise en compte de l'autre, là où commence l'union de tous. Dans cette mesure, le droit à la différence est un droit à l'altérité.

²³ Voir : Indignations alsaciennes, dir. Pierre Klein, Editions Allewil Verlag, Fegersheim, 2015

Le droit à la différenciation, c'est l'inscription du droit à la différence dans le droit. Le droit à la différence, c'est une notion philosophique qui relève du droit naturel. C'est le droit d'être différent, un droit pour chacun, individu ou collectivité. Le droit à la différence est donc un droit à l'égalité.

Le droit à la différenciation, c'est une notion politique qui relève du droit positif. C'est le droit de gérer la différence, sa différence. Jusqu'à présent, il existait le droit à l'expérimentation, c'est-à-dire la possibilité de déroger à la règle commune à condition que l'expérimentation puisse être généralisée au bout de deux ans. Concernant le droit à la différenciation, il serait durable. Et, s'il existe déjà pour les collectivités ultramarines, il serait applicable aux collectivités de l'hexagone.

Le temps est-il véritablement venu pour le pouvoir de substituer le droit à la différence à l'obligation de l'uniformité, de renoncer au républicanisme jacobin qui a largement créé des « territoires » neutres d'histoire, sans identité, sans réel pouvoir et ayant tous les mêmes propriétés ou presque, au profit d'une nouvelle gouvernance et d'un renouvellement démocratique fondé sur l'acceptation de la pluralité et de la multipolarité ?

Voudra-t-on enfin considérer que la (re)légitimation de l'État et son efficacité résultent en premier du partage du pouvoir, de son rapprochement de ceux qui le subissent et de la participation que ce partage génère. Voudra-t-on enfin ne plus sous-estimer la permanence du besoin de solidarité et d'appartenance de proximité dont la satisfaction est garante de lien social. Voudra-t-on enfin inclure le fait régional en conférant aux régions un véritable pouvoir et en établissant une réelle responsabilité-solidarité dans la vie de la nation en vertu du principe de subsidiarité. Ces dernières devraient alors se voir reconnaître de nouvelles et réelles compétences leur permettant de définir et de gérer par elles-mêmes leurs besoins et intérêts propres, tout en étant, cela va de soi, unis avec le reste de la nation sur l'essentiel à savoir la primauté des principes universels de droit, de justice, de liberté et de solidarité. Tous unis, tous divers, tous unis dans la diversité!

Quoi qu'il en soit, ne faisons pas la fine bouche. L'Alsace aurait beaucoup à attendre de l'élargissement démocratique qu'apporterait le droit à la différenciation. Elle se doit de s'insérer dans le mouvement qui se dessine et d'y prendre sa part. Elle se doit de saisir l'opportunité pour faire valoir ses particularités-potentialités et ses propositions. Elle se doit de demander un droit à la différenciation pour elle-même et de le faire inscrire dans la Constitution.

30-5-2018

Décentralisation, que dans le discours ?

Il beaucoup question ces derniers temps dans les discours de nouvel acte de la décentralisation. Et d'annoncer loi simple et loi organique sur la déconcentration, la décentralisation et la différenciation ou loi 3D. Depuis un certain temps disons-nous, mais rien n'a encore été inscrit dans la loi !

Le nouveau Premier Ministre semble vouloir aller de l'avant. Cependant, et sans vouloir faire un procès d'intention, il nous semble qu'il privilégie les politiques de l'État en Région, en Département et en Commune, ce qui se traduirait par un renforcement des compétences des préfets et de ses administrations, et non par le renforcement des pouvoirs et des moyens

propres des Régions, Départements et Communes, ces collectivités restant toujours des chargées de mission et en quelque sorte sous tutelle, notamment financière de l'État. La décentralisation largement demandée se traduirait donc en réalité par une déconcentration. C'est en tout cas ce que nous entendons des discours tenus dans les hautes sphères du pouvoir.

Quant à la différenciation, que nous avons appelé de nos vœux, qui elle substituerait le droit à la différence à l'obligation de l'uniformité et qui constituerait une véritable révolution au niveau de l'égalitarisme jacobin, elle paraît sortir des radars tant le pouvoir devrait rencontrer des problèmes pour trouver la majorité politique nécessaire à la modification constitutionnelle qu'elle implique. Le concept de différenciation a été lancé par le président Macron. Mais on le sent très hésitant à le concrétiser.

Il nous semble bien qu'il nous reste toujours et encore à appeler de nos vœux une nouvelle répartition des pouvoirs et des compétences entre l'État et les Collectivités en faveur de la proximité et de l'efficacité, et en défaveur de la défiance. Ces dernières devraient pouvoir gérer ce qui ne relève pas expressément de l'État, autrement dit, tout ce qui n'est pas régalien.

La France, qui s'est construite par agglomération successive de provinces dont le liant a été l'administration, a le centralisme dans son ADN, cela explique, mais ne justifie pas qu'elle a du mal à s'inscrire dans une démarche de rénovation afin de s'adapter aux dynamiques politiques et sociales contemporaines et à entreprendre une régénération de la République fondée sur l'acceptation de la pluralité et de la multipolarité.

La France restera-t-elle encore longtemps un pays plus administré que gouverné ?

18 juillet 2020

Union régionaliste alsacienne (URA) : Le parti pris de l'Alsace **Proposition de modèle pour un nouveau ou supplémentaire parti régionaliste**

Les actions menées depuis la liquidation du Conseil régional d'Alsace, tant par les clubs de réflexion et que par la classe politique actuelle, si elles ont été utiles, elles ont néanmoins été insuffisantes au regard de la situation institutionnelle actuelle. Nous ne saurions nous satisfaire de la CEA²⁴. Certes, elle constitue un premier pas vers la reconnaissance du fait alsacien, et elle doit être une réussite, mais elle n'a ni les moyens politiques ni les moyens financiers suffisants pour conduire une politique alsacienne en faveur des besoins et des intérêts de l'Alsace.

Si l'objectif est celui du retour à une véritable Région Alsace dotée de compétences et de moyens permettant de répondre aux besoins et aux intérêts alsaciens et de booster les potentialités alsaciennes, si l'objectif est d'obtenir un « Plus d'Alsace » pour un mieux-être et vivre ensemble en Alsace, si l'objectif est la création d'une CSP²⁵, l'offre politique actuelle est-elle suffisante ? Est-elle crédible ? Fera-t-elle le boulot qu'elle n'a pas fait ? Exercera-t-elle la pression nécessaire et suffisante sur le gouvernement ? Nous avons un grand doute !

Nombreuses et nombreux sont les Alsaciennes et les Alsaciens qui souhaitent une existence forte d'un parti régionaliste alsacien. Le sondage IFOP de décembre 2019 nous indique que

²⁴ Collectivité européenne d'Alsace.

²⁵ Collectivité à statut particulier.

68 % des sondés souhaitent que l'Alsace redevienne une vraie région hors du Grand Est, que 55 % sont favorables à la création d'un nouveau parti régionaliste et que 57 % voteraient pour ce parti.

L'intérêt d'un parti politique réside dans ce qu'il donne un corps politique aux partisans d'une approche idéologique, en l'occurrence le régionalisme qu'il entend par ailleurs contribuer à populariser, et dans ce qu'il entre dans le jeu de la démocratie représentative en présentant des candidats aux élections afin d'obtenir la prise en compte de sa conception des choses par la puissance publique.

Il existe déjà un parti régionaliste qui d'ailleurs se dit autonomiste, en l'occurrence Unser Land (UL), certes implanté dans l'espace politique alsacien, mais ne lui en déplaît, il reste à l'évidence loin de combler le souhait des 57 % des sondés évoqués ci-dessus.

Nous pensons que pour faire bouger les lignes, **une démarche supplémentaire s'impose. Une offre politique nouvelle est à faire à celles et à ceux qui ne se retrouvent pas dans l'existant et/ou qui sont dans le désenchantement ou dans la protestation et qui veulent continuer la lutte sous cette forme nouvelle. Cette nouvelle offre politique peut venir d'un renouvellement, d'un *aggiornamento* de l'offre faite par UL dans le but d'obtenir une plus large adhésion par le corps électoral et une implantation renforcée. Cette nouvelle offre politique peut aussi venir d'un nouveau parti.** Quoi qu'il en soit cette nouvelle offre politique devra positionner par rapport aux ambiguïtés du régionalisme.

Il existe d'une part, une variante libérale-démocratique du régionalisme, qui ne remet pas en cause la légitimité de l'État, mais qui cherche à la transformer. Dans ce cas, le régionalisme représente une forme institutionnelle d'État unitaire qui se réforme. Sans démonstration bruyantes, la fierté régionale de chaque région reste fortement ancrée et se connecte facilement à l'identité nationale, qui se retrouve dans le jeu de la diversité des affiliations (locale, régionale, nationale, européenne), qui se traduit par un renforcement et une légitimation démocratique selon le principe d'union dans la diversité. Il existe d'autre part une variante dans laquelle le régionalisme prend une dimension ethno-nationaliste. Le transfert de compétences se transforme en une étape intermédiaire vers la conquête de l'indépendance (micro)nationale. Le régionalisme des "petites patries" contient un facteur de désintégration en imposant une identité ethno-centrée et en interprétant le micro-territoire comme un rempart contre "l'autre", "les différents". La nouvelle offre politique alsacienne devra s'inscrire clairement dans le régionalisme libéral-démocratique qui a démontré la capacité de concilier l'autogestion régionale et locale avec l'État-nation et l'UE.

L'union régionale alsacienne adoptera, sans ambiguïté cette ligne politique. Elle devra avoir une identité, une philosophie politique et une communication propres qui recouperont évidemment en partie celles d'UL, mais sans distingueront aussi, notamment en ne se revendiquant pas de l'autonomisme. Par ailleurs, elle rejettera toute francophobie. Le problème n'est ni la France ni les Français. Le problème, c'est le jacobinisme et l'une comme les autres en sont les victimes. Il s'agira donc pour l'essentiel d'inscrire la philosophie politique du parti dans l'appel à une régénération de la République fondée sur l'acceptation de la pluralité et de la multipolarité, non pour elle-même, mais pour la démocratie, par impératif catégorique. Et de s'insérer dans une démarche de rénovation d'un système né de la centralisation monarchique et du raidissement révolutionnaire, afin de l'adapter aux dynamiques politiques et sociales contemporaines.

Cette offre politique nouvelle, au-delà de travailler à un projet politique global pour l'Alsace, de contribuer au débat politique en Alsace, de promouvoir les principes de subsidiarité et d'union dans la diversité²⁶, le régionalisme et le post-nationalisme²⁷, l'idée européenne et le fédéralisme européen, outre d'être un rassemblement citoyen, elle devra être présente aux élections, notamment départementales de 2021, c'est-à-dire au nouveau conseil d'Alsace.

Elle devra s'engager pour la réforme des institutions françaises en faveur d'une véritable démocratie régionale et l'émergence d'une identité française ouverte et plurielle. Cette évolution concernant aussi bien l'Alsace, que les autres régions de France. Son régionalisme, ne sera pas un ethnisme, mais un « démocratisme ».

Elle devra agir pour que les Alsaciennes et les Alsaciens disposent des moyens politiques et financiers pour :

- **Pouvoirs.** Décider en Alsace de l'avenir de l'Alsace, grâce à une nouvelle répartition des pouvoirs et des compétences entre l'État et les Régions : celles-ci doivent pouvoir gérer ce qui ne relève pas expressément de l'État. Décider en Alsace nécessite de sortir du Grand Est.
- **Économie.** Mettre en œuvre une stratégie économique ouverte aux nouvelles économies et pleinement inscrite dans les espaces rhénan et européen, dans le cadre d'une économie sociale de marché. Il s'agit de démultiplier les potentialités économiques et d'emplois par la mise en valeur des atouts propres à notre région : situation, infrastructures, culture bilingue, esprit associatif et mutualiste, réseaux de solidarité...
- **Développement durable.** Créer les conditions pour un développement durable et soutenable dans le cadre d'une économie qui allie efficacité écologique et justice sociale.
- **Identités.** Concrétiser l'idée d'une Alsace riche de toutes ses identités et de transmettre collectivement ses langues, ses cultures et ses histoires, c'est-à-dire de construire une identité alsacienne, ouverte et plurielle. Nous disons non à la banalisation monolingue, mais aussi au provincialisme et à la « patoisisation » auxquels conduirait de la mise en valeur du seul élément dialectal de langue régionale. Le standard allemand nous fait participer à une grande culture et nous ouvre de grands espaces économiques. Standard et dialectes doivent retrouver une place conséquente au côté de la langue française. Standard et dialectes, c'est *win-win* (gagnant-gagnant).
- **Transfrontalier.** L'Alsace se doit de vivre à 360 degrés et de tirer avantage d'une situation privilégiée au cœur du Rhin Supérieur et de la « Grande dorsale européenne ». La coopération transfrontalière doit être considérablement renforcée et démocratisée. Les partenaires doivent disposer, selon le principe de subsidiarité, des mêmes modalités politiques.
- **Europe.** Construire le fédéralisme européen, réaliser le principe d'union dans la diversité, déterminer une stratégie de coopération transfrontalière et participer pleinement d'une Euro-

²⁶ Si l'union nationale ne se construit pas essentiellement sur des données objectives ou ethniques (une langue, une histoire, une culture et un territoire), mais principalement sur des données subjectives (sentiment d'appartenance et volonté de vivre ensemble) et sur des principes de droit et de justice et de liberté (constitution), alors la diversité notamment linguistique et culturelle peut s'épanouir.

²⁷ Le post-nationalisme se construit sur la citoyenneté multiple et la culture plurielle. L'Alsace qui se veut d'être une confluence et une synthèse de deux grandes cultures européennes, la française et l'allemande, est ce faisant d'emblée inscrite dans le post-nationalisme.

Région du Rhin Supérieur. L'Alsace est en soi une « petite Europe » encore faut-il qu'elle puisse « s'eupéaniser ».

- **Culture.** Soutenir la création, l'expression et la diffusion de la culture alsacienne. La culture est à la base de l'unité de l'Alsace, en même temps que son originalité la plus tangible. Elle se caractérise essentiellement par son intensité, sa profondeur et sa pluralité. Cette dernière trouve ses origines dans les apports successifs qui, aujourd'hui, se confondent de bien des façons pour former la culture alsacienne. L'Alsace a été le lieu où se sont rencontrées et fécondées deux grandes cultures européennes, la française et l'allemande. L'alsacianité est confluence et synthèse.

- **Démocratie.** La démocratie représentative exercée par les seuls élus doit être complétée par la démocratie participative. Les citoyens doivent être associés à l'élaboration de la règle en amont de la prise de décision qui elle revient toujours aux élus. Le régionalisme, c'est d'abord l'autogestion régionale, c'est-à-dire le gouvernement de la région par et pour les citoyens, dans la plus grande proximité possible avec la population, avec un juste équilibre entre démocratie représentative et démocratie participative. « *La démocratie n'est pas la loi de la majorité, mais la protection de la minorité.* »²⁸ Autrement dit, ce n'est pas parce que l'on est minoritaire que l'on ne doit pas être pris en compte. La vraie démocratie est celle qui lie l'un et le divers.

- **Démocratie régionale.** Mettre en œuvre :

- **le principe de subsidiarité** qui consiste à réserver **uniquement à l'échelon supérieur** ce que l'échelon inférieur ne pourrait faire que de manière moins efficace et celle **du principe de l'autonomie locale**, c'est-à-dire « *le droit et la capacité effective pour les collectivités locales de régler et de gérer, dans le cadre de la loi, sous leur propre responsabilité et au profit de leurs populations, une part importante des affaires publiques* » (cf. Charte européenne de l'autonomie locale). **Une nouvelle répartition des pouvoirs et des compétences, un nouveau pacte, entre l'État et les Régions** doit intervenir : à terme elles devraient pouvoir gérer ce qui ne relève pas expressément de l'État, autrement dit, tout ce qui n'est pas régalien. La dualité de l'organisation étatique ainsi créée reposerait et se construirait sur une double loyauté des citoyens : l'une à l'égard de l'État, l'autre à l'égard de la Région. **Ce nouveau système se rapproche du fédéralisme**, un concept qui reste à être développé dans la culture politique française.

- **un pouvoir normatif** pour la Région trouvant sa traduction dans des pouvoirs réglementaires et à terme dans la possibilité de promulguer des lois régionales pour ce qui concerne les intérêts et les besoins propres à la Région, s'agissant d'éducation, d'économie, d'environnement, de finances, de transport, de justice sociale, de la famille, de la jeunesse et des sports..., en vertu d'un principe de subsidiarité. Il s'agit, d'ores et déjà, de mettre en œuvre le droit à l'expérimentation inscrit dans la loi.

- **un pouvoir administratif : les directions régionales de l'État**, à savoir celle de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, celle de la culture, de l'environnement, de l'aménagement et du logement, des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi, de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, l'agence de santé deviendront des directions de la Région. Il en va de même de l'agence régionale de la santé.

- **un pouvoir fiscal : le maintien dans la Région d'une part des impôts** prélevés dans la Région, évidemment sans remettre en cause l'indispensable solidarité interrégionale.

- **la démocratie** délibérative et participative et le recours au référendum.

²⁸ Albert Camus

- de soutenir et d'encourager **la création de lieux citoyens de rencontre et d'expression plurielle.**
- s'agissant des élections au Conseil d'Alsace et aux Conseils des Collectivités infrarégionales **le droit de vote pour les ressortissants de l'Union européenne.**

● **Société.** Le *vivre ensemble* d'individus égaux et différents doit être placé au cœur de toute action politique. *Le principe d'éthique* doit être appliqué à la vie en société et partant à la vie politique et démocratique. Il doit toujours être placé au cœur des choix politiques et non pas le souci de la carrière politique ou le plaisir narcissique.

L'Alsace est à venir ! L'Alsace est à obtenir ! L'Alsace est l'avenir de l'Alsace !

L'Alsace se trouve à la croisée des chemins. Soit elle disposera à l'avenir des pouvoirs et des moyens lui permettant de définir et de gérer ce qui lui est propre, tout en définissant et gérant avec d'autres ce qui est commun, soit elle disparaîtra dans les oubliettes de l'histoire, alignée qu'elle serait sur l'uniformité jacobine qui se veut d'unir les mêmes et non les différents et qui ce faisant crée des « territoires » neutres d'histoire, sans identité, sans réel pouvoir, et ayant tous les mêmes propriétés ou presque.

C'est chose connue ! La réforme territoriale et la disparition du conseil régional d'Alsace ont eu pour conséquence de revivifier la conscience alsacienne. Un « désir d'Alsace » traverse la société alsacienne. Ce « plus d'Alsace » voulu par la grande majorité des Alsaciennes et des Alsaciens ne se traduit néanmoins pas dans leur esprit par un moins de France. Ce n'est pas l'unité nationale qui est rejetée. Bien au contraire, c'est un renforcement de son unité qui est souhaité au travers de la reconnaissance de la diversité nationale.

Pour l'heure, nous vivons sur un champ de ruines institutionnel, linguistique, culturel... Il faut que cela change !

5 mai 2020

Lettre ouverte aux conseillères départementales et conseillers départementaux d'Alsace

Le 1^{er} janvier prochain, la Collectivité européenne d'Alsace entrera en fonction. Nous qui avons organisé de nombreuses réunions publiques à travers toute la région pour promouvoir l'idée d'un retour à une institution politique propre à l'Alsace et contribué à en faire apparaître la demande sociale, nous nous en réjouissons et lui souhaitons pleine réussite. Et nous sommes prêts à lui apporter notre soutien à hauteur de nos possibilités si cela est souhaité. Nous remercions les membres de la classe politique alsacienne qui ont mené le combat pour déjà arriver à ce résultat-là et de nous avoir accompagnés dans notre démarche comme nous les avons accompagnés.

L'Alsace est de retour dans le catalogue des collectivités territoriales françaises et ses pouvoirs et moyens ne sont pas négligeables. Cependant l'attente de la majorité du peuple des électeurs d'Alsace résidait pour le moins dans une Collectivité régionale à part entière, sinon une Collectivité à statut particulier. Certes, dans le cadre du droit à la différenciation à venir (et à obtenir) la CEA peut espérer des pouvoirs et des moyens supplémentaires. Mais lesquels ? Et quand ? Quoiqu'il en soit, rien de conséquent ne sera obtenu sans une forte demande émanant notamment de la CEA elle-même, en l'occurrence de son Conseil d'Alsace.

En politique il faut poser des actes et indiquer où l'on veut aller et pour ce faire saisir les occasions que donne la vie politique. Il en serait ainsi de la première session du Conseil d'Alsace, le 2 janvier 2021, réunissant les conseillères et conseillers des anciens Conseils départementaux. Si à ce moment-là, tout en se réjouissant évidemment de son existence nouvelle, le Conseil d'Alsace indiquait d'emblée son intention de vouloir se transformer pour devenir à terme rapproché une collectivité régionale pleine et entière, ce serait un acte fort qui aurait, n'en doutons pas, une forte résonance à la fois dans la société alsacienne, auprès du peuple des électeurs, et au niveau de l'État central, là où les choses se décident.

Au sortir de la dernière guerre et durant des décennies, la société alsacienne a été, en raison des traumatismes subis et d'un patriotisme mal compris, caractérisée, reconnaissons-le, par une certaine incapacité à oser les conflits, par une lassitude de l'ingérable aussi, ce qui ressemble au fatalisme. Le temps d'une résiliente affirmation de soi n'est-il pas venu, ne doit-il pas venir ?

Dans cette perspective, nous invitons le Conseil de la CEA à adopter, lors de sa première session, une motion demandant pour l'Alsace le retour, dans un terme rapproché, à une région pleine et entière, avec même des pouvoirs et des moyens supplémentaires à ceux attribués aux Régions. Nous pensons partager avec beaucoup l'idée que la CEA n'est pas un aboutissement, mais l'heureux début d'un renouveau et d'une reconquête !

4 décembre 2020

Lettre ouverte aux élues et élus des Conseils départements

**Madame la Ministre,
Monsieur le Président,
Madame la Conseillère départementale, Monsieur le Conseiller départemental,**

Il est heureux que l'Alsace retrouve une collectivité de plein droit ce 1^{er} janvier 2021 et nous lui souhaitons pleine réussite. L'Alsace sera de retour dans le catalogue des collectivités territoriales françaises et ses pouvoirs et moyens ne seront pas négligeables. Cependant l'attente de la majorité du peuple des électeurs d'Alsace résidait pour le moins dans une Collectivité régionale à part entière, sinon dans une Collectivité à statut particulier. Certes, dans le cadre du droit à la différenciation à venir (et à obtenir) la CEA peut espérer des pouvoirs et des moyens supplémentaires. Mais lesquels ? Et quand ? Quoiqu'il en soit, rien de conséquent ne sera obtenu sans une forte demande émanant notamment de la CEA elle-même, en l'occurrence de son Conseil d'Alsace.

Dans cet optique, permettez-nous **de vous suggérer que le Conseil d'Alsace indique d'emblée, pas nécessairement lors de la première séance, son intention de vouloir se transformer pour devenir à terme rapproché une collectivité régionale pleine et entière.** Ce serait un acte fort qui aurait, n'en doutons pas, une forte résonance à la fois dans la société alsacienne, auprès du peuple des électeurs, et au niveau de l'État central, là où les choses se décident.

Nous avons pensé vous envoyer à ce sujet une lettre ouverte que nous souhaitons être cosignée par un grand nombre de personnalités, notamment par un grand nombre d'élus. Nous prenons acte qu'elle n'a pas recueilli l'assentiment d'un nombre significatif d'élus, soit que ces derniers aient hésité à s'engager sur le thème proposé, soit qu'ils aient trouvé l'idée non conforme à leur conception de l'avenir institutionnel alsacien ou encore qu'ils aient jugé que le « timing » n'était pas le bon. Nous ne l'enverrons donc pas. Néanmoins une trentaine de maires et adjoints anciens ou actuels nous suivaient. (Vous pouvez consulter la lettre envisagée et la liste de cosignataires sur www.ica.alsace).

Il se trouvera peut-être néanmoins des membres du Conseil d'Alsace pour solliciter un débat sur **le futur institutionnel alsacien** et pour soumettre au vote **une motion** demandant pour l'Alsace le retour, dans un terme rapproché, à une région pleine et entière, avec même des pouvoirs et des moyens

supplémentaires à ceux attribués aux Régions. Nous pensons partager avec beaucoup l'idée que la CEA n'est pas un aboutissement, mais l'heureux début d'un renouveau !

Quoi qu'il en soit, il est heureux, nous le répétons volontiers, que l'Alsace retrouve une collectivité de plein droit à partir du 1er janvier 2021 et nous lui souhaitons pleine réussite. La loi lui confère un certain nombre de compétences. Nous ne doutons pas qu'elles seront pleinement mises en œuvre. Cependant, d'autres actions non précisées par la loi pourraient être entreprises selon le très démocratique principe qui veut que ce qui n'est pas expressément interdit par la loi soit autorisé. **Dans le cadre de ces compétences et de ces actions, nous souhaitons que la collectivité nouvelle adopte un certain nombre d'initiatives.** Trop de choses ont, par le passé, été négligées ou insuffisamment prises en compte. Ce qui n'a pas manqué de provoquer déclin et régression.

Le plus important chantier est celui de **la construction de l'identité alsacienne**, de sa reconstruction. L'Alsace doit retrouver conscience d'elle-même, c'est-à-dire ne plus oublier sa mémoire. Elle doit renouer avec elle-même et oser enfin se dire et s'affirmer). Et si elle a été victime au cours de son histoire des antagonismes nationaux, elle a aussi été le lieu où se sont rencontrées et fécondées deux grandes cultures européennes, la française et l'allemande. C'est dans la confluence et la synthèse que l'Alsace est véritablement alsacienne... Ce faisant, son identité est d'emblée postnationale, c'est-à-dire au-delà des nationalismes, non ethnique. Le temps de la résilience doit venir, celui aussi de la réparation historique. « Werde der du bist ! ». À l'heure de l'amitié franco-allemande, la référence à la part allemande de la culture alsacienne au côté des parts française et proprement alsacienne ne devrait plus provoquer crainte ou déni. C'est même le contraire qui doit désormais prévaloir.

Chères Conseillères départementales, chers Conseillers départementaux et futurs Conseillers d'Alsace, en début d'année nous vous avons fait parvenir par la poste un document de six pages contenant **des propositions de politiques à mettre en œuvre par la Collectivité européenne d'Alsace**. Permettez-nous de les renouveler en résumé.

Nous souhaitons que la CEA crée et/ou adopte notamment :

- un **office public de la langue régionale d'Alsace** à l'instar de celui de Bretagne ou du Pays basque,
- une **vice-présidence dédiée** à la langue et à la culture régionales,
- un **lieu d'Alsace** qui aurait pour mission d'informer les publics, Alsaciens ou touristes, connaisseurs ou novices, sur l'histoire de l'Alsace, rapprocher les citoyens des institutions alsaciennes et promouvoir les échanges autour de thèmes alsaciens grâce à des manifestations variées et faire connaître la richesse et la diversité culturelle alsacienne. Ce que le Lieu d'Europe de Strasbourg est pour l'Europe, le lieu d'Alsace de la CEA le sera pour l'Alsace,
- une **reconnaissance officielle de la langue régionale** qui pourrait se faire au travers d'un renouvellement de la **Charte des collectivités territoriales d'Alsace et de Moselle** pour la promotion de la langue régionale que les deux départements alsaciens avaient signée, et prenne **les mesures** qu'implique l'adoption de cette Charte,
- des **actions diverses en matière de langue et culture régionales** propres à la CEA²⁹,

²⁹Sans préjuger notamment de la politique linguistique et culturelle que développera l'Office pour la langue régionale d'Alsace, un grand nombre d'actions qui pour beaucoup n'ont pas un coût élevé et/ou qui ont une charge symbolique très forte devraient (déjà) être engagées. Nous invitons la CEA pour ce qui la concerne en propre à notamment :

- s'engager à assurer la publication de son journal d'information en version bilingue (français/allemand standard et dialecte) et présenter les éditoriaux de ses magazines sous une forme bilingue (il faut éviter que le dialecte y apparaisse seulement sous une forme folklorique et humoristique),
- utiliser, à côté de la langue française, la langue régionale au cours des expressions orales publiques (discours...),
- publier sous une forme bilingue une partie au moins des documents (arrêtés, notifications, avis, informations, documents, etc.) qu'elle diffuse,
- s'engager à organiser la formation de son personnel afin d'améliorer ses compétences en langue régionale,
- s'engager à organiser des séjours de formation linguistique pour son personnel,

- dans le cadre du **droit à la différenciation** à venir (et à obtenir), la nouvelle collectivité alsacienne devrait disposer des pouvoirs et des moyens lui permettant de mettre en œuvre
 - **à l'école publique** : un enseignement bilingue généralisé de la langue régionale d'Alsace et un enseignement également généralisé de l'histoire et de la culture régionales.
 - Cette politique scolaire devrait trouver un accompagnement dans **les médias publics** régionaux (radio et télévision) dont le cahier de charge comporterait une réelle politique de promotion de l'histoire et de la culture régionales. Ces deux domaines, enseignement et médias bilingues et biculturels, seraient à **cogérer par l'État et la collectivité alsacienne** dans des structures ad hoc.
 - la CEA devrait aussi pouvoir fonctionner **comme une instance fédérale** réunissant la dizaine de Pays d'Alsace. Cela permettrait une égale répartition des pouvoirs et des moyens en association avec le principe de subsidiarité.

22 décembre 2020

CEA : surmontons les divergences Haut-Rhin-Bas-Rhin

À l'approche de la mise en place de la CEA, comme en particulier lors du référendum de 2013, des divergences entre Bas-Rhinois et Haut-Rhinois se font jour.

Haut-Rhin et Bas-Rhin sont à l'aune de la longue histoire alsacienne des créations somme toute très récentes. L'Alsace a longtemps existé sans département et les Alsaciens ont de tout temps créé des solidarités du sud au nord de la région. Sans remonter au duché d'Alsace, il y a eu dans cet espace et avec ce souci la décapole dès le XIV^e siècle. Il y eut aussi dès le XV^e siècle avec les mêmes préoccupations les États d'Alsace qui réunissaient les puissances (princes et seigneurs possessionnés) d'Alsace. Suite à l'intégration au royaume de France a été créée la province d'Alsace.

L'on pourra nous rétorquer qu'il a bien existé une Haute et une Basse-Alsace. Certes ! Mais nous ne pensons pas qu'il y ait eu, dans ce temps-là, un seul Alsacien se disant Haut-Alsacien ou Bas-Alsacien. Haute et Basse-Alsace sont des concepts dynastiques qui ne concernaient que quelques familles alsaciennes ou non d'ailleurs.

En 1789-1792, au moment de la Révolution, ont été créés les premiers 83 départements, dont ceux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Les concepts qui ont présidé à cette création tenaient de la suppression des particularismes et privilèges, qui étaient autant de différenciations, pour donner la même division territoriale à toute l'administration publique en vue d'une meilleure maîtrise du territoire national par le pouvoir central³⁰. Mais tout le monde ne s'y est pas retrouvé. Des Girondins demandaient que le département de Paris ne représentât pas plus que le 1/83^{ème} de la France. Une révolution fédéraliste a traversé la France « « provinciale ». Elle a été durement matée. Les Girondins ont été, dans leur

-
- s'engager à rendre possible l'expression en langue régionale pour les membres de son assemblée qui le souhaitent,
 - s'engager à encourager la propagande électorale bilingue sur son territoire,
 - assurer l'accueil en langue régionale des personnes qui le souhaitent dans les équipements sociaux et sanitaires relevant de sa responsabilité,
 - s'organiser de sorte à rendre possible la présentation auprès de leurs services des demandes orales ou écrites en dialecte ou en allemand standard,
 - s'engager à ce que dans ses principaux services un accueil en dialecte soit réservé aux personnes qui le souhaitent,
 - s'engager à assurer le bilinguisme de ses sites Internet,
 - ...

³⁰ L'idée des révolutionnaires était celle de l'alignement général sur l'uniformité jacobine qui se veut d'unir les mêmes et non les différents et qui ce faisant crée des « territoires » neutres d'histoire, sans identité, sans réel pouvoir et ayant tous les mêmes propriétés ou presque.

majorité, guillotiné ou se sont suicidés pour ne pas l'être. Une page noire de l'Histoire de France. L'histoire départementale, c'est aussi tout cela.

Si la division Haut-Rhin, Bas-Rhin a trouvé sa place dans certains esprits alsaciens, il n'empêche qu'elle n'a jamais supplanté celle de l'unité de l'Alsace. Haut-Rhinois et Bas-Rhinois n'ont jamais cessé de se dire Alsaciens, peut-être même avant tout. Et après tout, qu'est-ce qui serait haut-rhinois ou bas-rhinois et qui ne serait pas alsacien ? Privilégions demain l'ensemble aux éléments d'aujourd'hui, aussi avant d'être haut-rhinoise ou bas-rhinoise, la présidence sera alsacienne. Avant d'être haut-rhinois ou bas-rhinois, le siège sera alsacien.

Au moment où l'Alsace retrouve sa place dans la constellation des Collectivités territoriales françaises, par notamment la suppression des deux Conseils départementaux³¹, il nous semble important de privilégier ce qui rassemble à ce qui divise, en créant les conditions de l'unité dans la diversité, autant par souci d'efficacité que pour tenir compte d'une très ancienne réalité identitaire.

Pour dépasser ce qui reste de divergences, qui sont en fait surtout des craintes de ne pas s'y retrouver, le Conseil d'Alsace devrait se concevoir, nous en faisons la proposition dès 2013, comme une instance fédérale réunissant la dizaine de Pays d'Alsace. Au lieu d'avoir 2 grands départements, nous en aurions en quelque sorte 10 plus petits qui correspondraient à des identités de proximité anciennes elles aussi. Cela permettrait une égale répartition des pouvoirs et des moyens en association avec le principe de subsidiarité. Dans ces conditions, les querelles entre Haut-Rhin et Bas-Rhin deviendraient surannées. Une forme de gouvernance à venir et à obtenir.

22 décembre 2020

Pour une mémoire globale de l'Alsace

Il est heureux que l'Alsace dispose à Schirmeck d'un lieu de mémoire consacré aux événements douloureux et mortifères de son histoire récente. Une histoire qui n'est pas à oublier et qui doit donc sans cesse être rappelée à la mémoire et servir de leçon ! Cependant, la mémoire de l'Alsace ne saurait être limitée à cette seule époque de son histoire. Devoir de mémoire oui, mais pas partiel ou partial ! Devoir de mémoire oui, mais pas sans diversité des mémoires !

Il manque à l'Alsace un lieu où les Alsaciennes et les Alsaciens puissent aussi se réapproprier d'autres parties de leur histoire, et se remettre en mémoire les riches heures de son passé. L'Alsace n'a pas été que victime au cours de son histoire et elle a aussi connu des accomplissements heureux, fructueux et enrichissants.

On ne naît pas Alsacien. On peut le devenir dans la mesure où l'on peut faire siens les éléments identificatoires de l'Alsace, **ceux d'une Alsace riche d'une culture qui s'est nourrie à plusieurs sources, tant françaises qu'allemandes et proprement alsaciennes. L'Alsace n'est véritablement alsacienne que dans la confluence et la synthèse.**

Non seulement les éléments identificatoires alsaciens sont quasiment absents des écoles d'Alsace, non seulement on ne fait pas véritablement en Alsace **un travail collectif** sur l'histoire et la culture (*Geschichtsaufarbeitung, Vergangenheitsbewältigung*), mais encore l'Alsace ne dispose pas de lieu consacré à son histoire et à sa culture, à toute son histoire et à toute sa culture. Un panthéon, en quelque sorte.

Que n'investit-on dans un tel lieu ! Et s'il lui était consacré autant d'argent que pour le mémorial de l'Alsace et de la Moselle de Schirmeck, qui doit d'ailleurs encore être étendu, ce serait magnifique. On pourrait même concevoir ce lieu sous la forme **de centres culturels alsaciens créés dans les**

³¹ Les départements subsisteront de toute façon en tant que subdivisions administratives de l'État.

principales villes d'Alsace à destination de la population alsacienne et plus particulièrement de sa jeunesse, des lieux de débats, d'échanges, d'informations au sujet de la langue, de la culture, de l'histoire d'Alsace, en somme de l'identité alsacienne et de sa transmission,

L'Alsace ne saurait être réduite à la cuisine, aux coiffes, aux colombages, aux cigognes et à la choucroute. **Une place doit être faite dans la mémoire alsacienne aux femmes et aux hommes de littérature, de théâtre, de science, du monde politique et économique aussi, qui tout au long de son histoire ont œuvré en Alsace et, ne soyons pas modestes, à leurs contributions majeures à la culture universelle, hélas largement ignorées.**

Appel est lancé aux Collectivités (Région, CEA, Villes d'Alsace) qui par ailleurs, pour certaines d'entre-elles, financent le mémorial de Schirmeck, avec l'espoir qu'elles prennent leur responsabilité politique devant... l'identité alsacienne.

11 février 2021

Eglises en Alsace et société alsacienne

Les Églises en Alsace, tant catholique que protestante, sont-elles (encore) des Églises d'Alsace. Si c'est oui, cela justifierait le maintien du Concordat et des lois organiques en leur faveur. Rappelons brièvement que leur statut particulier provient du fait de la non-application en Alsace de la loi française de 1905 organisant la séparation des Églises et de l'État. À ce moment-là, l'Alsace était allemande.

Après 1918, la question de l'ajustement des provinces recouvrées sur la législation française s'est posée, notamment celle de la séparation des Églises et de l'État. Il ne s'est pas fait sur ce dernier point et les règles d'avant 1870 ont été maintenues. Sur cette question comme sur beaucoup d'autres, les Alsaciens tenaient grandement à leurs particularismes et se sont battus dans l'entre-deux-guerres pour leur maintien. En matière d'Églises, les Alsaciens étaient fortement aux côtés de leurs Églises d'Alsace et les Églises d'Alsace étaient aux côtés des Alsaciens³².

Qu'en est-il aujourd'hui ? Les Églises sont-elles encore d'Alsace ou sont-ce des Églises de France en Alsace ? Autrement dit sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres un alignement s'est opéré. Les Alsaciens ne retrouvent plus leurs particularismes dans leurs églises et les Églises ne sont plus derrière l'Alsace. Des pans entiers d'une approche alsacienne de la communion des chrétiens ont été abandonnés. Que sont devenus par exemple les *Vater Unser* *der du bisch*³³ et les *großer Gott wir loben dich* ? Sur ce sujet ne se sont-elles pas soumises aux tenants du monolinguisme français, qui au demeurant sont souvent les mêmes que les égalitaristes et laïcards extrêmes, leurs pires adversaires.

Les Églises auraient-elles accepté de ne plus se mêler de la chose politique en échange de la préservation de leurs avantages ? Où donc se trouvaient-elles lorsque l'institution politique régionale a été liquidée. Où sont-elles lorsque les Alsaciennes et les Alsaciens se battent pour que l'Alsace retrouve une institution politique pleine et entière à même de gérer les dossiers alsaciens, y compris celui des cultes. Sont-elles aujourd'hui hors sol ?

³² En 1924, 50000 Alsaciens manifestaient Place Kléber à Strasbourg en faveur de l'exception alsacienne.

³³ Expression utilisée par André Weckmann

Si les Églises en Alsace se dissocient de la société alsacienne sont-elles en droit d'attendre que celle-ci les soutienne lorsque leurs intérêts propres sont remis en question ? Le jour viendra où elles se retrouveront seules face à leurs opposants. *Mea culpa, mea culpa, mea maxima culpa* !

19 avril 2021

Lettre ouverte à Monsieur le député et conseiller régional Sylvain Wasserman

Monsieur,

Les DNA (et L'Alsace ?) font état en date du 24 février de propos selon lesquels :

- vous jugez « le millefeuille institutionnel français illisible, peu efficace et source d'inutiles conflits »,
- vous souhaitez que ce millefeuille soit « raboté »,
- vous proposez de « fusionner les échelons régionaux et départementaux, dès que possible lors du prochain quinquennat »,
- et qu'il fallait « instituer des Länder à la française - les pouvoirs réglementaires en moins, aux périmètres géographiques éventuellement remaniés ».

Nous, autres Alsaciens, qui connaissons le fonctionnement des Länder allemands disons bravo. Enfin on s'inspire de ce qui se fait ailleurs pour faire évoluer le mode de gouvernance en France. Cependant des Länder sans pouvoir normatif ou réglementaire, ce ne sont plus des Länder. Qui dit Länder, dit aussi fédéralisme. Or ce concept n'est pas dans l'ADN français. La France, qui s'est construite par agglomération successive, autour du centre historique parisien, de provinces dont le liant a été l'administration, a le centralisme dans son ADN, cela explique qu'elle soit encore aujourd'hui un pays plus administré que gouverné, car gouverner c'est partager le pouvoir.

Le régalien, c'est-à-dire le domaine propre à l'État, est en France très vaste, sinon général (Défense, Politique étrangère, Monnaie, Justice, Éducation, Police, Santé, le social, la fiscalité, l'énergie, l'économie...). En contrepartie les régions françaises ne sont au fond que des chargées de mission de l'État qui leur confie des choses à exécuter pour son compte et avec l'argent qu'il leur confie pour cela. Ce mode de gouvernance nous coûte très cher en pertes de créativité et en pertes financières, et contribue amplement au fait que la France a le niveau de dépenses publiques par rapport au PIB le plus élevé du monde, sans pour autant que cela se traduise par un niveau de bien-être collectif inégalé. Il y a donc grande nécessité à réformer, sauf à vouloir, coûte que coûte, faire perdurer un système né de la centralisation monarchique et du raidissement révolutionnaire, et à persister à faire l'autruche ou dans le fatalisme.

Entre le modèle du Land allemand et celui de région française, pourquoi ne pas introduire un modèle intermédiaire, celui de la cogestion administrative³⁴. L'État partagerait la gestion de quelques-uns de ses domaines avec les collectivités territoriales. Prenons par exemple la culture. Au-delà des compétences qu'elles ont déjà, les collectivités cogèreraient avec l'État

³⁴ On pourrait aussi s'inspirer des régions italiennes ou espagnoles.

des éléments du domaine régalien de ce dernier dans le cadre de ce qui, par exemple, pourrait être des Haute-Autorités dédiées³⁵. Ce n'est pas exactement ce que nous souhaitons, puisque nous préférons le modèle des CSP qui se voient attribuer des domaines en propre. Si la cogestion administrative était adoptée et si à un terme convenu elle avait fait ses preuves, alors l'État, qui a toujours été méfiant à l'égard du fait régional, pourrait dans une confiance enfin trouvée franchir un pas supplémentaire.

Nous pouvons vous suivre sur ce vous dites au sujet du millefeuille, mais vous n'allez pas au fond des choses. En fait, il y a en France deux séries de millefeuilles, celui des collectivités et celui de l'État et de son administration avec deux séries de fonctionnaires. Un total embrouillamini qui génère un gâchis d'énergie et de moyens financiers. À cela s'ajoute un parisianisme prégnant. Chaque année, le ministère de la Culture dépense 139 euros par Francilien contre... 15 pour l'habitant d'une autre région, un rapport de 1 à 9 au profit de l'Île-de-France ! Ce parisianisme est non seulement structurel, il prétend donner le ton.

Enfin, nous pouvons aussi vous suivre lorsque vous évoquez l'éventualité du remaniement du périmètre géographique des régions. Cependant, pourquoi qu'une éventualité ? C'est pour nous une nécessité. En premier lieu pour les régions qui ont été construites sans tenir compte de l'identité de leurs composantes. Le dynamisme régional repose aussi sur un périmètre régional pleinement accepté et ressenti par les populations. L'identité culturelle doit être considérée comme une ressource aux ramifications nombreuses et variées au service de la région. En contrepartie, la région doit être un outil de reconnaissance culturelle et historique.

Pour conclure. Nous nous réjouissons que vous ayez porté ces problèmes sur la place publique alsacienne. Cependant, nous nous permettons de vous inviter à ne pas vous en tenir au discours. À la place qui est la vôtre, vous devriez prendre une initiative nationale et porter le débat au niveau des instances politiques du pays. Pourquoi n'inviteriez-vous pas vos collègues parlementaires, mais aussi les présidents de régions et de départements et d'autres collectivités à une grande conférence nationale sur le thème global de l'évolution de la région et concomitamment du mode de gouvernance ? Pourquoi ne déposeriez-vous pas avant la fin de la mandature l'une ou l'autre proposition de loi en vue d'améliorer l'une ou l'autre chose que vous critiquez ?

Cordialement.

8 mars 2021

³⁵ Par exemple une Haute Autorité décentralisée spécialement dédiée à l'enseignement de la langue, de l'histoire et de la culture régionales, rassemblant les compétences de l'État et les contributions des collectivités territoriales, en concertation avec les représentants des parents, des enseignants et des associations travaillant à la promotion de la langue et de la culture régionales, et disposant de l'ensemble des pouvoirs nécessaires pour : - planifier le développement de l'enseignement, - organiser la formation, - assurer le recrutement, - développer les outils, - décider de l'ouverture des enseignements et de l'affectation des enseignants, - assurer le contrôle.,

Lettre ouverte à Monsieur le vice-président de la Région Grand Est : Jean-Luc Bohl

Monsieur,

Le Grand Est magazine n° 22 fait état de propos de votre part, s'agissant des défenseurs de la CeA, de son extension vers plus de pouvoirs et de sa sortie du Grand Est, selon lesquels « le séparatisme et l'isolationnisme prônés par certains traduisent une étroitesse d'esprit... »

Voilà des propos à l'emporte-pièce totalement infondés, sauf à considérer que seule l'union dans l'uniformité a le droit de cité dans ce pays et qu'elle seule élargit les esprits.

Comme en résonnance à vos propos, nous avons récemment eu le plaisir d'entendre Monsieur Gérard Longuet, sénateur et ancien président du Conseil régional de Lorraine, dire sur LCP qu'il avait de la compréhension pour l'Alsace³⁶. L'Alsace, disait-il, a une forte identité, rhénane notamment. Et que c'était une grande chance pour la France d'avoir un pays rhénan en son sein et qu'elle avait tout intérêt à lui conserver sa rhéanité. Voilà non seulement une belle compréhension des choses, mais aussi une belle ouverture d'esprit.

Nous pouvons entendre votre posture si vous vous rangez parmi les gardiens du temple du jacobinisme et de sa propension à vouloir unir les mêmes et non les différents, et ce faisant à créer des clones de citoyens et de « territoires » quasiment neutres d'histoire, de culture ou d'identité propres, et à mettre au pilori quiconque partant d'un point de vue girondin et des principes du postnationalisme et de l'union dans la diversité revendique la reconnaissance de particularismes pour lui-même et pour sa région. Il fut un temps où dans notre pays on guillotinaient les Girondins. Aujourd'hui on les disqualifie en les traitants de sectaires, de séparatistes et d'isolationnistes. L'Alsace était et reste la région de France la plus ouverte au monde. Est-ce aussi cela qui vous gêne.

Le jacobinisme nous coûte très cher en pertes de créativité et en pertes financières, et contribue amplement au fait que la France a le niveau de dépenses publiques par rapport au PIB le plus élevé du monde, sans pour autant que cela se traduise par un niveau de bien-être collectif inégalé. Il y a donc grande nécessité à réformer, sauf à vouloir, coûte que coûte, faire perdurer un système né de la centralisation monarchique et du raidissement révolutionnaire, et à persister à faire l'autruche ou dans le fatalisme.

Selon nous, les Régions ne peuvent pas être construites sans tenir compte de l'identité culturelle et de l'histoire et leur périmètre doit être pleinement accepté et ressenti par les populations. L'identité culturelle doit être considérée comme une ressource aux ramifications nombreuses et variées au service de la région et non comme un handicap. La région doit être un outil de reconnaissance et de construction de l'identité régionale et non les négliger ou les laisser pour compte.

Rassurez-nous, vous n'allez pas appeler au crime de lèse-jacobinisme...

Cordialement.

8 mars 2021

³⁶ Il ajoutait qu'il ne remettait pas en question le travail du président Rottner.

Communiqué de l'ICA du 2 mars 2019

« L'Alsace, presque seule, est à la fois province et région »³⁷ dicit Pierre Pflimlin. Ajoutons qu'elle n'a pas vocation à devenir un département. Cependant, au fond peu importe l'institution. L'essentiel réside dans ce que l'Alsace puisse gérer en propre, ce qui lui est propre. Hélas, il semble bien que l'on s'en éloigne de mois en mois, de reculade en reculade, passant de l'espoir d'une future collectivité à statut particulier avec des compétences pleines et entières, à la réalité d'un simple département fusionné. Il est à prévoir, tant le principe d'union dans la diversité reste à installer dans la culture politique française, que le Conseil d'État et le Conseil constitutionnel, gardiens du temple du jacobinisme et de sa propension à vouloir unir les mêmes et non les différents et ce faisant à créer des clones de citoyens et de « territoires » quasiment neutres d'histoire, de culture ou d'identité propres³⁸, y veillerons. Mais nous voulons bien nous tromper.

Communiqué de l'ICA du 12 mars 2019 Parlement européen : l'Allemagne lâchera-t-elle Strasbourg ?

Le choix de Strasbourg comme capitale européenne, qui fait suite à une proposition britannique, était très symbolique d'une volonté commune de paix et d'union dans la diversité. **Parce que dans cette ville historique se sont heurtés et affrontés les nationalismes français et allemand et parce que dans cette ville se sont aussi rencontrées et fécondées la culture française et la culture allemande**, la reconstruction ne pouvait que commencer à Strasbourg.

La réconciliation franco-allemande est acquise et à ce niveau la charge symbolique de Strasbourg a, convenons-en, perdu en acuité. Mais qu'en est-il de l'autre élément fondateur ? **Strasbourg est-elle restée ce lieu de synthèse des deux grandes cultures européennes ? Strasbourg tient-elle encore lieu d'exemple ?** Autrement dit la ville est-elle une ville européenne bilingue et biculturelle comme le sont d'ailleurs les deux autres capitales européennes, Bruxelles et Luxembourg ?

Un bilinguisme et un biculturalisme français-allemand base d'un multilinguisme et d'un multiculturalisme strasbourgeois serait un atout majeur au profit de la ville dans une Europe où la langue allemande est pratiquée par plus de 100 millions de locuteurs dans plusieurs États membres de l'Union, États qui ne manqueraient pas de soutenir une ville dans laquelle ils se sentent un peu chez eux. Et si l'on avait pensé de surcroît à installer à Kehl ou dans l'Eurodistrict quelque élément, même symbolique, du Parlement européen...

Strasbourg s'est-elle installée en Europe ou n'est-ce que l'Europe qui s'est installée à Strasbourg ? La ville accomplit-elle, peut-elle accomplir son devoir historique et culturel, celui d'être **le trait d'union entre les mondes francophone et germanophone** ? Est-elle un exemple et **une référence pour les autres États membres de l'Union européenne en la matière** ? La dimension transfrontalière est-elle encore dans l'ADN de Strasbourg ? Que de renoncements et d'empêchements ! La ville ne doit plus, ne peut plus continuer à se contenter

³⁷ Pierre Pflimlin, in L'Alsace, destin et volonté, Calmann-Lévy, Paris, 1963

³⁸ Reconnaissons cependant une très parcimonieuse tolérance

du rang de simple ville, monolingue et monoculturelle de la province française.³⁹ Il faut de l'exemplarité !

Gageons que tout cela aurait contribué et contribuerait à garder le soutien de l'Allemagne dans l'affaire du siège de Strasbourg, soutien qui est aujourd'hui remis en question par la présidente de la CDU et pas que par elle. *Es ist noch nicht zu spät !*

Communiqué du 18 mars 2019

Collectivité alsacienne nouvelle et élections

Alors que le cadre et les compétences de la nouvelle collectivité d'Alsace doivent être prochainement fixés par la loi, l'ICA se propose d'introduire dans le débat la question des élections et de leur mode.

Dans notre esprit, au-delà des compétences, **il s'agit aussi de donner une structure et un mode gouvernance** à la nouvelle institution. L'Alsace est par elle-même une métropole, tant tout y est proche et lié, une métropole qui resterait à instituer et qui fédérerait les pays qui la composent **sur la base du principe de subsidiarité**. Ce serait une grave erreur de persévérer dans une gestion irresponsable où les compétences se recoupent et où les coûts se démultiplient. La nécessité d'une répartition des compétences par collectivité en fonction d'un juste « qui fait quoi » et la suppression des doublons ou triplons sont devraient être évidentes. Ce serait aussi une grave erreur d'organiser une gestion centralisée de la nouvelle collectivité par le développement d'un jacobinisme régional.

Dans notre projet, l'Alsace est considérée comme **une seule Métropole constituée dans une Collectivité territoriale composée :**

- d'une assemblée territoriale d'Alsace avec un exécutif élu par elle,
- d'une dizaine de conseils de pays⁴⁰ de 150000 à 250000 habitants environ chacun. Ces dix pays d'Alsace pourraient ou devraient être institués pour une gestion de proximité en remplacement des deux départements et pour éviter une centralisation sur Strasbourg,
- de communes ou de regroupements communaux.

S'agissant de l'assemblée territoriale d'Alsace ou conseil de la collectivité nouvelle, elle devrait être composée à la fois de représentants du peuple des électeurs et de représentants des pays. Les premiers seraient élus au scrutin proportionnel de liste sur l'ensemble de l'Alsace,

³⁹ D'un pays qui, à l'heure actuelle, ne pourrait plus adhérer au Conseil de l'Europe, faute de s'appliquer les principes de la démocratie culturelle qui en émanent (notamment ceux de la Charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires, de la Convention pour la protection des minorités et de la charte de l'autonomie locale) ?

⁴⁰ À titre d'exemple : Pays de l'Alsace du Nord, Pays de Saverne, Plaine et Plateau, Pays Bruche-Mossig-Piémont, Pays de l'Alsace Centrale, Grand Pays de Colmar, Pays Rhin-Vignoble-Grand-Ballon, Pays Thur-Doller, Pays de la région Mulhousienne, Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières

les seconds au scrutin uninominal par pays (on pourrait aussi imaginer qu'ils soient désignés par les conseils de pays). Les représentants des électeurs seraient au nombre de 20, dix femmes et dix hommes. Ceux des pays seraient au nombre de 20, dix femmes et dix hommes⁴¹.

Grand débat national : retour sur les réunions publiques de l'ICA

Dans le cadre du grand débat national, l'ICA a tenu 11 réunions publiques sur le thème de l'organisation de l'État et des services publics et sur celui de la démocratie et de la citoyenneté : à Haguenau le 1er février 2019, à Mulhouse le 6/2, à Altkirch le 7/2, à Colmar le 8/2, à Strasbourg le 11/2, à Rosheim (d'Obernai à Molsheim) le 13/2, à Wissembourg le 18/2, à Kintzheim (Sélestat) le 20/2, à Sarre-Union le 22/2, à Saverne le 25/2 et à Strasbourg le 8/3.

Nous pensions qu'il était important de se saisir l'occasion donnée par le gouvernement d'apporter des contributions plus spécialement alsaciennes au débat.

Au cours de ces réunions, nous avons invité les gens à participer au grand débat national soit :

- en notant leurs doléances dans les cahiers tenus à cet effet dans les mairies
- en notant leurs doléances sur le site www.granddebat.fr
- en écrivant leurs doléances directement au Premier Ministre
- en signant deux pétitions que nous leur proposons :

a) l'une intitulée : **Grand débat national : Contribution de citoyennes et de citoyens d'Alsace demandant la création d'une collectivité Alsace à statut particulier,**

b) l'autre intitulée. **Grand débat national : Appel pour un enseignement généralisé de la langue, de la culture et de l'histoire dites régionales d'Alsace et pour leur promotion dans les médias publics régionaux**

Au cours des réunions, il est apparu **un très large consensus** autour du canevas de réponses que nous leur proposons, **voir svp la pièce jointe**, canevas qui a servi de base **au débat que nous engageons.**

Nous avons rencontré plus de 600 Alsaciennes et Alsaciens et avons pu constater une réelle culture politique proactive autour des thèmes proposés.

Nous espérons que notre contribution et celle de chacune et de chacun des participants seront entendues et connaîtrons les applications demandées.

**Collectivité européenne d'Alsace :
et si la cogestion Etat-Collectivité nouvelle était une des solutions**

⁴¹ Nous en resterions donc à une quarantaine d'élus à la collectivité nouvelle, sachant que seraient aussi à élire des représentants au conseil de pays. Chaque conseil de pays serait composé de 10 représentants du peuple des électeurs (5 femmes et 5 hommes) et de 10 représentants des communes ou des regroupements communaux (5 femmes et 5 hommes), soit 200 élus de pays. Ces chiffres sont indicatifs. La base de réflexion est la double représentation : électeurs- territoires

Selon toute vraisemblance, la Région Grand Est ne lâchera rien de ses prérogatives. Son président l'a maintes fois répété. Et la collectivité alsacienne nouvelle restera sous tutelle du Grand Est pour un très grand nombre de compétences, puisqu'il est dit qu'elle ne pourra le quitter. Ne revenons pas sur l'incohérence de la chose. Elle a été bien analysée.

Il en va autrement des compétences que la collectivité nouvelle pourrait ou devrait obtenir de l'État. Pour l'instant, il n'est question que du transfert à la CEA de la gestion des routes nationales non concédées et de l'A 35. Mais pourquoi s'en tenir à cela ?

L'État connaissant la demande alsacienne en matière de compétences⁴² se devrait d'y répondre, sauf à rester rétif au changement et à la ... démocratie. Il pourrait ainsi céder à la collectivité nouvelle, un certain nombre de ses domaines d'intervention, dans un souci de gestion de proximité et de coller au plus près des réalités de terrain.

La France n'est certes pas (encore) un pays régionalisé et encore moins fédéralisé. Elle est un État unitaire décentralisé⁴³ et déconcentré⁴⁴. Collectivités territoriales et Directions régionales ou départementales effectuent de simples missions confiées par l'État, sans réel pouvoir réglementaire et surtout pas législatif. Mais si comme l'annonce le gouvernement, le temps de la différenciation girondine doit venir, pourquoi ne pas anticiper et l'expérimenter en Alsace. Par la loi ou par le règlement, la collectivité nouvelle devrait alors obtenir d'autres compétences pleines et entières venant de l'État et relevant de son administration décentralisée et déconcentrée en département et en région⁴⁵.

En attendant le grand jour de la régionalisation, pourquoi l'État ne **partagerait-il** pas d'ores et déjà avec la Collectivité nouvelle un certain nombre de ses prérogatives. Celle-ci serait alors impliquée dans l'élaboration des politiques, dans la prise de décision et dans leur suivi, soit au travers de structures ad hoc ou par son intégration dans les institutions publiques régionales ou départementales.

Pourraient ou devraient ce faisant être **cogérées** les politiques en matière

- d'enseignement de la langue, de la culture et de l'histoire dites régionales (bilinguisme et biculturalisme),
- de promotion des mêmes dans la société alsacienne,
- de formation professionnelle,
- de coopération transfrontalière,
- de politiques de la ville, de l'espace rural, de l'environnement
- ... ,
- mais aussi des médias publics régionaux (France 3 Alsace, France Bleu Alsace, France Bleu Elsass).

⁴² Cf. Sondage IFOP de février 2019 réalisé pour le CPA et l'ICA

⁴³ La décentralisation est un **processus d'aménagement de l'État unitaire qui consiste à transférer des compétences administratives de l'État vers des entités (ou des collectivités) locales distinctes de lui.** www.vie-publique.fr

⁴⁴ La déconcentration est un **processus d'aménagement de l'État unitaire qui consiste à implanter dans des circonscriptions locales administratives des autorités administratives représentant l'État.** Ces autorités sont dépourvues de toute autonomie et de la personnalité morale. www.vie-publique.fr

⁴⁵ Certaines étant parties dans le Grand Est devraient être rapatriées dans le cadre d'une révision de la loi NOTRe notamment

Il est clair que cette cogestion irait à l'encontre du paradigme jacobin ou centralisateur et rencontrerait maints adversaires. Mais elle apporterait tant de respiration démocratique à un mode de gouvernance d'un autre âge, qu'il faut résolument se poser la question de sa mise en œuvre. Tout plaide en sa faveur, à commencer parce qu'elle permet une meilleure communication de bas en haut et apporte du réalisme et de l'acceptance face aux critiques de l'État jugé par trop omnipotent, distant et abstrait. Comment pourrait-on refuser le principe selon lequel tous ceux qui sont concernés par une décision doivent pouvoir y prendre part.

Gageons qu'une gouvernance reposant nécessairement sur la culture du compromis et du consensus trouverait de nombreux adeptes en Alsace et satisferaient celles et ceux, pragmatiques, qui veulent avancer sur un certain nombre de dossiers alsaciens.

Pour un enseignement de l'histoire de l'Alsace D'une histoire exclusive à une histoire inclusive !

L'histoire nationale

La nécessité de l'enseignement de l'histoire de France est évidente. Il n'y a rien à redire à cela. Elle est le héraut de la nation. Mais l'histoire enseignée est une reconstruction, toujours subjective, parfois falsifiée, forcément orientée, puisqu'il s'agit d'inculquer un récit national établissant la continuité française, enracinant le peuple, glorifiant les ancêtres, exaltant la grandeur nationale, célébrant les gloires de la République et occultant tout ce qui blesse l'éthique, déshonore la nation, humilie les perdants, un récit enjolivé de héros et de faits d'armes, d'images et de chansons, de légendes et de mythes, dans le but de créer le lien national, d'assurer la légitimation du pouvoir et de son modèle et de faire rêver dans les chaumières.

L'histoire et son enseignement ont par trop été placés au service de la promotion d'une identité nationale unique, indifférenciée, fermée, exclusive, par recentrage survalorisant sur une seule langue, une seule histoire et une seule culture.

L'enseignement de l'histoire reste largement celle d'une histoire singulière inscrite en dehors du continuum européen et faisant bien trop abstraction de la France réelle, c'est-à-dire de l'histoire de la diversité française, qu'elle soit historique, linguistique, culturelle et religieuse, qu'elle soit ancienne ou plus récente.

Pour une histoire postnationale

L'enseignement de l'histoire doit évoluer, en premier lieu parce que l'identité nationale évolue elle-même. Il faut se poser la question de savoir si l'histoire peut continuer d'exister comme cela dans une France qui a changé et dans un monde où les légitimités changent et quels Français fabriquer dorénavant. La pluralité de la nation et l'extension de la citoyenneté à des champs nouveaux appellent la pluralité et l'extension de l'histoire.

Ces questions d'une actualité brûlante conduisent à s'interroger sur la place que l'enseignement traditionnel de l'histoire de France accorde aux identités culturelles et, plus généralement, à la nécessaire conciliation de l'universel et du particulier. Il faut sortir de l'histoire nationale et officielle, qui célèbre la particularité exclusive et appauvrissante et s'ouvrir à l'histoire de l'autre, des autres, qui inclut et enrichit. Il faut nationaliser les mémoires dans un objectif de « rassemblement ». *« Ce très beau mot... connote à la fois ressemblance, rassembler, différence, France. La ressemblance nous incite à élaborer une histoire non linéaire ; une histoire commune et plurielle, à grande et petites échelles, dans*

laquelle puissent s'enraciner les mémoires différentes..., une histoire non figée, réceptacle en mouvement de mémoires vivantes ouvertes à l'Autre. » (Suzanne Citron).

L'école et l'enseignement de l'histoire ont ici un rôle majeur à jouer. Leur part dans la construction d'une nécessaire identité collective, alsacienne, française et européenne, est des plus importantes. Cette construction ne peut pas se faire sur le seul partage d'une langue, d'une culture et d'une histoire communes. Il convient d'y adjoindre le partage d'autres langues, d'autres cultures, d'autres histoires. Il devient urgent que l'école s'ouvre davantage à ces objectifs et que l'enseignement de l'histoire assume, gère et réduise les inévitables tensions entre histoire et mémoire, entre histoire « réelle » et histoire enseignée (quoi enseigner, quoi emblémiser, quoi oublier, quoi stigmatiser), entre internationalisme et nationalisme, entre citoyenneté nationale et citoyenneté multiple (régionale, nationale, européenne, mondiale).

Il s'agit de prendre en compte les justes revendications de la diversité des vécus dans une déconstruction - reconstruction de l'histoire de France permettant à toutes les mémoires occultées de s'inscrire dans une nouvelle mise en perspective, base d'une identité nationale actualisée et vivante pour les Français d'aujourd'hui. Le « devoir de mémoire » doit aller impérativement de pair avec la prise en compte de la diversité des mémoires.

La nécessaire alsacianisation

Nous devenons Français en ce que nous faisons nôtre ce que l'on nous présente de la France. Et parce que l'école ne nous présente rien de ce qui fait l'Alsace, ou si peu, nous ne pouvons pas faire nôtre ce qui ne nous est pas présenté. Et comme on ne peut pas s'identifier à ce que l'on ne connaît pas, nous ne sommes pas loin d'avoir atteint le degré zéro du niveau d'adhésion à « l'alsacianitude ». De même, nous ne voulons évidemment pas être ce que l'on n'a pas fait de nous. Autrement dit, nous avons fait l'impasse sur une socialisation alsacienne, sur une « alsacianisation ».

La grande majorité des Alsaciens ne connaît que l'histoire enseignée, c'est-à-dire un récit identitaire, une histoire inventée, dont l'objectif premier est de fabriquer du citoyen français, ce qui, bien entendu, va de soi. Mais, en Alsace, comme partout ailleurs en France, la construction identitaire est amplement le fait d'une socialisation érigée au bénéfice d'une identité singulièrement française qui fait très largement abstraction des appartenances plurielles.

Ce que les Alsaciens s'imaginent être résulte avant tout d'une histoire, qu'on leur raconte et qu'ils se racontent à eux-mêmes. Une histoire qui comporte beaucoup de sentimentalisme, de contradictions, d'incertitudes et d'approximations, de contrevérités aussi. Car à vrai dire, ils n'ont jamais eu l'occasion de faire ensemble un travail sur leur histoire et leur culture ni donc d'élaborer ensemble une mémoire collective. Si l'Alsace a une histoire, elle n'a par contre pas de mémoire ! Cela explique la crise du NOUS alsacien, une crise qui notamment porte en elle, provoque et soutient la déconstruction linguistique. Ce qui manque le plus à l'Alsace, c'est le penser ensemble qu'en particulier une connaissance partagée de son histoire, une mémoire collective, permettrait. C'est pourquoi nous renouvelons toujours et encore la revendication pour un enseignement généralisé de l'histoire et de la culture d'Alsace, pour une socialisation alsacienne en faveur d'une identité ouverte et plurielle, riche de toutes ses composantes, une alsacianisation.

Si vous n'êtes pas encore membre et désirez le devenir demandez un bulletin d'adhésion à : ica.2010@orange.fr ou president@ica.alsace

